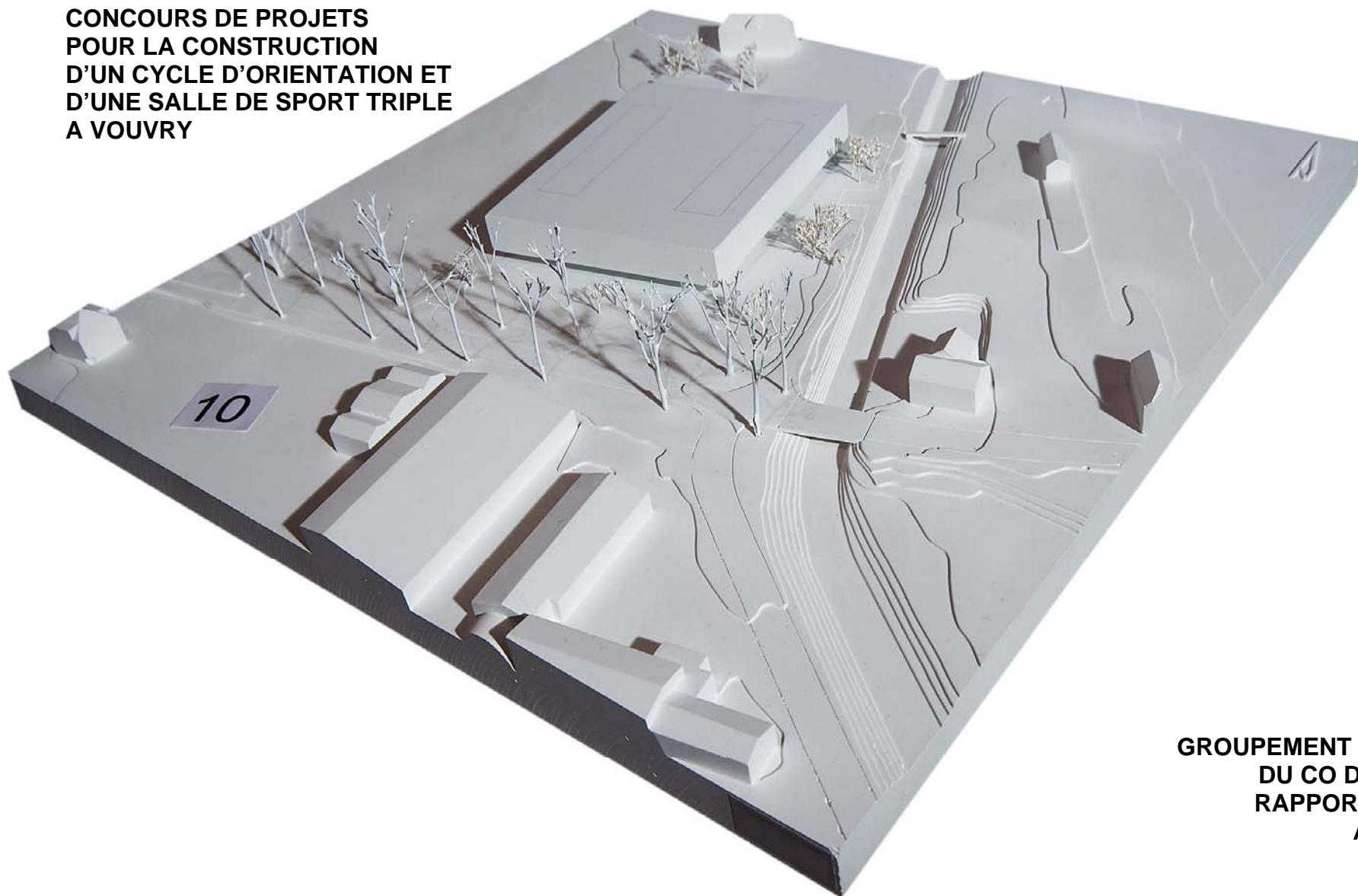


**CONCOURS DE PROJETS
POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CYCLE D'ORIENTATION ET
D'UNE SALLE DE SPORT TRIPLE
A VOUVRY**



**GROUPEMENT REGIONAL
DU CO DE VOUVRY
RAPPORT DU JURY
AVRIL 2008**

MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par le groupement régional du CO de Vouvry mandataire et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement.

SITUATION ACTUELLE

Le cycle d'orientation régional de Vouvry scolarise les élèves des communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph. Il compte actuellement environ 350 élèves répartis dans les différentes classes et niveaux.

Le bâtiment scolaire actuel a été construit sur la base d'une convention signée par les différents partenaires en 1965. En sus des élèves du CO, l'édifice héberge quelques classes des degrés primaires. Des modifications structurelles ont été apportées afin de faire face à l'accroissement régulier des effectifs (transformation du hall d'entrée en 7 salles de classe).

L'unique salle de sport ne permet pas de satisfaire aux exigences légales en matière d'éducation physique. Des solutions temporaires ont été imaginées (heures de natation, déplacement de certains cours aux Evouettes) sans donner toutefois totale satisfaction.

Les écoles enfantines et primaires de la commune de Vouvry sont également à l'étroit ; là aussi, la municipalité a dû faire face à l'accroissement de la population scolaire en réaménageant deux anciennes salles de classe au sein de la maison de commune et en acquérant des pavillons (8 salles de classe). Des solutions hors-

école ont été trouvées pour l'hébergement de la bibliothèque et de l'unité d'accueil.

Les effectifs scolaires ont crû régulièrement durant ces deux dernières décennies. La santé économique et l'attractivité de la région en sont l'une des causes. Les prévisions pour les années futures restent difficiles à évaluer de manière fiable : le fléchissement annoncé (baisse des naissances) sera certainement compensé par l'accroissement de la population des quatre communes dont les zones de construction sont la cible d'importants projets immobiliers.

Les autorités politiques régionales ont décidé d'affecter la totalité du bâtiment scolaire existant aux écoles primaires et enfantines de la commune de Vouvry et de construire un nouveau CO régional.

OBJECTIF DU CONCOURS

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation (comprenant les classes de base, les classes spéciales et les locaux annexes), une salle de sport triple (dont deux parties seraient dévolues au CO l'autre étant utilisée par les écoles primaires) et un réfectoire. Des aménagements extérieurs sont également prévus.

Les concurrents doivent indiquer en plus la localisation prévue pour une extension future réglant les questions principales de distribution et de volumétrie.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 de la norme SIA 142, édition 1998.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours impliquait pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 1998, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont:

La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 08 mai 2003.

L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001,

L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

PARTICIPANTS

Le concours a été ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

48 bureaux se sont inscrits et 34 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments dans les délais.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président : Olivier Galletti architecte cantonal SBMA

Membres : Albert Arlettaz président de Vouvry
Marie-Françoise Favre présidente de St Gingolph
Margrit Picon présidente de Port-Valais
Alphonse-Marie Veuthey président de Vionnaz
Marco Graber arch. EPF Berne/ Zürich
Jean-Luc Grobety architecte EPF Fribourg
Jacqueline Pittet architecte EPF Lausanne
Laurent Mayoraz architecte SBMA.

Suppléants : Luc Delaloye architecte EPF Martigny
Pierre-Alain Pignat directeur des écoles
Véronique Diab-Vuadens vice présidente Vouvry
Bertrand Duchoud vice président St Gingolph
Régis Courtine vice président Port-Valais
Alain Vannay vice président Vionnaz

Experts : Pierre-Marie Gabioud inspecteur,
service de l'enseignement

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par la commune de Vouvry .

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 52 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 31 janvier 2008

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux

Remarques :

1

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le 04. 04.08 et les maquettes pour le 11. 04. 08; soit dans les délais avec tous les documents demandés. Les maquettes des projets N° 25 et 32 sont arrivées endommagées. Les bâtiments de ces 2 projets étant posés sur une feuille de carton un maquettiste les a décollées des morceaux de plâtre et les a replacées sur un fond vierge. Les restes des maquettes endommagées restent à la disposition du jury.

2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition pour la construction des bâtiments de l'école, quelques concurrents ont implantés une partie des aménagements extérieurs, places de parc, places de sport à l'extérieur du périmètre. Ces points sont signalés dans l'analyse ci-après.

3

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales. Quelques projets ne respectent pas la distance à la limite ou le nombre de niveaux autorisé pour une école. Ces points sont signalés dans l'analyse des projet ci-après.

4

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé. Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets ci-après.

5

Les calculs du cube SIA et des surfaces de façades n'ont pas été vérifiés, si le volume ou les surfaces de façades devaient être un élément déterminant de décision, ils pourraient faire l'objet d'une vérification lors du jugement. Les volumes et les surfaces mentionnés dans ce rapport sont ceux donnés par les architectes pour la première étape de construction.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 17 et 18 avril 2008 au Château de la Porte-du-Scex à Vouvry.

Les membres, suppléants et experts étaient tous présents à l'exception des vice-président(e)s des communes.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide, d'exclure de la répartition des prix, les projets :

- 3 Gaspard
- 4 Cotzino
- 5 Yin - Yang
- 9 Portland & Co
- 14 Point à la ligne
- 17 Simon Templar
- 23 Les Récrés du Petit Nicolas
- 29 Cosimo
- 33 Ce Matin un Lapin

Ces projets ne respectent pas certains points du règlement de construction ; distance aux limites ou alignement, y compris pour la deuxième étape et les aménagements extérieurs, ou certains points des normes et directives sur les constructions scolaires, comme le nombre maximal de niveau.

- 13 Deux Pièces
- 32 H2O

Les auteurs de ces projets n'ont pas remis le calcul du cube ou le calcul des surfaces de façades, ou ont remis ces documents dans l'enveloppe cachetée contenant les noms des auteurs du projet.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain, situé à proximité de la gare de Vouvry, est quasiment horizontal, la présence du canal Stockalper à l'Est et de l'allée de platanes au Sud, définissent son caractère. L'avenue de la gare établit le lien avec le village de Vouvry, la gare établissant le lien avec les autres villages. Le terrain se prolonge à l'Ouest par la zone d'habitat à moyenne densité encore très faiblement bâtie et au Sud par des parcelles en zone d'intérêt général réservées par la commune à l'extension des bâtiments publics ou à des affectations de loisirs. Le canal Stockalper forme un lien potentiel avec le parc public de Vouvry.

Les terrains mis à disposition se trouvant en zone inondable, en cas de crues du Rhône, les constructions en sous-sol sont interdites et l'altitude minimale de sécurité pour le bâtiment est fixée à 379 m soit environ 1 m. en dessous du niveau de l'avenue de la Gare.

Prise de connaissance des projets et examen préalable

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 34 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

6.1 Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Cohérence du concept.

Situation, volumétrie, espaces extérieurs d'une seule et des deux étapes.

Contexte architectural et fonctionnel du complexe.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Rapport aux bâtiments existants.

Accès (personnes et véhicules).

6.2 Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

6.3 Qualités architecturales

Traduction du thème en adéquation avec l'expression architecturale.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Qualités du système constructif choisi.

6.4 Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur rapport avec le site, leur relation aux éléments importants du site, le canal, l'avenue de la gare, la gare ou l'allée mais également dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 17 projets suivants ont été éliminés :

1	Elle
2	Intercours
3	Gaspard
4	Cotzino
8	Tourmalines
9	Portland & Co
13	Deux pièces
14	Point à la ligne
15	Le chaperon rouge
16	Des billes et des bulles
20	Mouettes
23	Les récrés du petit Nicolas
24	La manivelle du Tonkin
25	333 999
26	Vive les vacances
29	Cosimo
32	Equipe H2O

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que le fonctionnement général du projet et la qualité des espaces intérieurs et extérieurs.

Les 12 projets suivants ont été éliminés :

- 5 Yin - Yang
- 6 Pas de géant
- 7 Salsa
- 11 Céleste
- 18 Poivre et Sel
- 19 Canal +
- 21 Joystick
- 27 Duplo
- 28 Carrousel
- 30 Fraises des bois
- 31 Millefeuille
- 34 S_Cool

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide, de relever le projet suivant du 1^{er} au 2^{ème} tour :

- 3 Gaspard

et de relever d'éliminés au 2^{ème} tour à projets classés les projets suivants :

- 5 Yin - Yang
- 6 Pas de géant

Classement et attribution des prix

Classement :

Le jury décide de classer les 7 projets restants selon les rangs suivants :

- | | | | |
|------------------|------|--------------|--------------------|
| 1 ^{er} | rang | projet n° 10 | Alice |
| 2 ^{ème} | rang | projet n° 17 | Simon Templar |
| 3 ^{ème} | rang | projet n° 22 | Pam |
| 4 ^{ème} | rang | projet n° 12 | Grandpas |
| 5 ^{ème} | rang | projet n° 5 | Yin Yang |
| 6 ^{ème} | rang | projet n° 6 | Pas de Géant |
| 7 ^{ème} | rang | projet no 33 | Ce matin, un lapin |

Attribution des prix :

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 130'000.-- (y.c. tva.) pour environ 6 prix et mentions et d'éventuels achats. Il répartit ce montant de la manière suivante :

Prix et mentions

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	projet n° 10	Alice	Fr. 38'000.-
2 ^{ème} rang	1 ^{ère} mention	projet n° 17	Simon Templar	Fr. 16'000.-
3 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	projet n° 22	Pam	Fr. 28'000.-
4 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix	projet n° 12	Grandpas	Fr. 24'000.-
5 ^{ème} rang	2 ^{ème} mention	projet n° 5	Yin Yang	Fr. 6'000.-
6 ^{ème} rang	4 ^{ème} prix	projet n° 6	Pas de Géant	Fr. 14'000.-
7 ^{ème} rang	3 ^{ème} mention	projet no 33	Ce matin, un lapin	Fr. 4'000.-

Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 10 "Alice", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU PROGRAMME

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Vouvry, le 18 avril 2008

Olivier Galletti	architecte cantonal SBMA
Albert Arlettaz	président de Vouvry
Marie-Françoise Favre	présidente de St Gingolph
Margrit Picon	présidente de Port-Valais

A REMPLACER PAR LA FEUILLE SIGNEE SUR PLACE

Alphonse-Marie Veuthey	président de Vionnaz
Marco Graber	arch. EPF
Jean-Luc Grobety	architecte EPF
Jacqueline Pittet	architecte EPF
Laurent Mayoraz	architecte SBMA.
Luc Delaloye	architecte EPF Martigny
Pierre-Alain Pignat	directeur des écoles

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury

**le mercredi 30 avril 2008 à 17h00
au Château de la Porte-du-Scex à Vouvry.**

Les projets seront exposés du mercredi 30 avril 2008 au dimanche 11 mai 2008 de 17h00 à 19h00, en semaine et de 16h00 à 18h00 les samedis et dimanche. Les visites sont libres.



projet n° 10 «Alice»
 1^{er} rang 1^{er} prix Fr. 38'000.-
Auteur Berrel Berrel Kräutler Arch. BSA ETH SIA, Bâle

Collaborateurs M. Berrel, J. Berrel, R. Kräutler, S. Häusermann,
 A. Behrens, G. Krebs, E. Gutermuth

Consultants Dipol Landschaftsarchitekten
 Walt und Galmarini AG, Dipl. Ing. ETH / SIA USIC
 Nicolas Zeuggin, Dipl. Holzbauingenieur NDS/FH
 Ehrsam & Partner AG, Ingenieure und Planer SIA USIC
 Visiotec AG, Technical Consulting AG
 Waldhauser Haustechnik AG Ing. USIC SIA

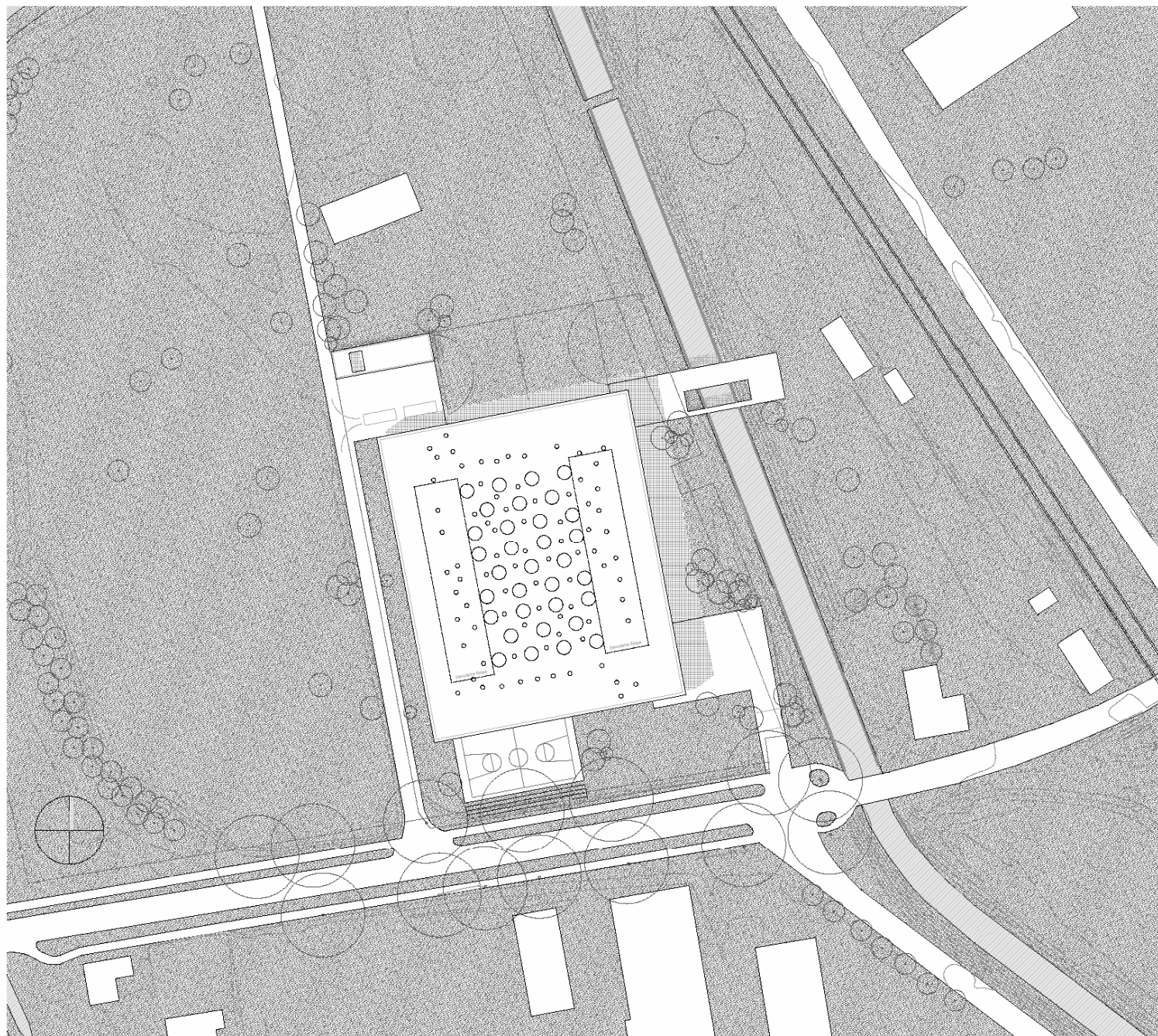
Ce projet de forme rectangulaire, compact est organisé sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée se caractérise par une faible emprise au sol. Il est en parfaite adéquation avec la nature du sol. Ce projet occupe rationnellement le terrain et cherche l'économie des moyens.

Des quatre côtés d'importants porte-à-faux sont proposés ou sont aménagées deux zones d'accès. L'une plus grande située côté canal Stockalper, permet d'accéder au réfectoire, aux gradins de la salle de sport et aux salles de classe. L'autre sas d'entrée, de petite dimension, du côté de la rue de la cimenterie donne accès aux vestiaires de la salle de sport et aux salles de classe. Par cette mise en scène, l'auteur hiérarchise parfaitement le beau côté (côté canal Stockalper) et le côté moins représentatif (rue de la cimenterie) où sont placés les accès voitures, vélos et bus. Le langage architectural de la maison du concierge et de la passerelle reliant la gare n'a pas convaincu le jury.

Deux escaliers disposés en cascade conduisent les élèves aux premier et deuxième étages avec une largeur dimensionnée en fonction du nombre des utilisateurs. Le bâtiment est organisé autour d'une "cour" éclairée zénithalement. Elle est investie par une salle de sport triple. Cette mise en place du programme donne au projet un côté intemporel et magique, n'est-ce pas "Alice au pays des Merveilles?"

Les espaces de distribution sont bien dimensionnés. Ils offrent des zones récréatives en rapport visuel avec la salle de sport et les zones de circulation à l'emplacement des sanitaires. Des percées sur l'extérieur offrent un regard vers la vallée et les montagnes.

Le système structurel est complexe. Il se comprend à partir du haut où les portées sont de petite dimension, d'une largeur équivalente à une salle de classe. L'étage intermédiaire, suspendu, réunit le programme scolaire à caractère plus public. Le socle efface tout repère structurel: la lecture des portées statiques disparaît. L'emplacement central de la salle de sport constitue le côté "insolite". Les importants porte-à-faux confèrent à cet ensemble architectural harmonieux une "modernité". Ils personnalisent l'image du nouveau cycle d'orientation.



Paysage et urbanisme

Le volume généreux du projet puise ses références dans le paysage qui l'entoure tout en incorporant l'ensemble des activités éducatives et sportives de l'établissement. La topographie spectaculaire du Bas-Valais, le tissu des bâtiments avoisinants ont été pris en compte dans ce projet du nouvel établissement scolaire prévu à Vouvry.

La majestueuse silhouette des Alpes Valaisannes dominant les deux côtés de la vallée du nord au sud, confère à cet espace une puissance dramatique et un caractère hors du commun. Jalonnées d'arbres, les routes rectilignes parcourant la vallée accentuent cette impression d'espaces généreux.

La vallée bordant le cours inférieur du Rhône, viabilisée à une époque relativement récente, a vu l'aménagement des infrastructures ferroviaires au XIXe siècle. La typologie nouvelle des ces ouvrages industriels et ferroviaires a ainsi introduit, dans la vallée une échelle de constructions nouvelle. À la différence des centres villageois traditionnels sur les flancs de la vallée, on se tourna désormais vers le fond de la vallée pour y construire plus grand et plus haut.

Architecture

Les salles de gymnastique constituent le noyau introverti du nouvel établissement scolaire. Situées à niveau sur le terrain, elles sont accessibles directement par les deux zones d'entrée. Les salles de gymnastique sont éclairées par des jours zénithaux à travers les ouvertures disposées à intervalles irréguliers dans la toiture. Le réfectoire est en relation directe avec le hall de récréation. À la belle saison, les repas sont pris en plein air.

Les deux zones d'accès conduisent par leurs escaliers en cascade les visiteurs aux étages supérieurs.

Au premier étage se trouve l'accueil, la salle des professeurs, la direction, ainsi que les salles destinées aux sciences et les ateliers de dessin et de travaux pratiques. Les escaliers en cascade, tout en se rétrécissant, desservent le second étage dédié aux salles de classe proprement dites.

Aux deux derniers étages, les couloirs circulaires s'élargissent par endroits pour former des zones récréatives et conviviales. Le jour naturel éclaire les zones récréatives de toutes parts. Grâce aux vues au travers du bâtiment, les activités dans les salles de gymnastique sont naturellement intégrées au quotidien de l'école.

Les salles d'enseignement forment l'anneau extérieur de la structure du bâtiment. Situées au premier et au second étage, elles s'ouvrent toutes sur la vallée et le panorama des montagnes.

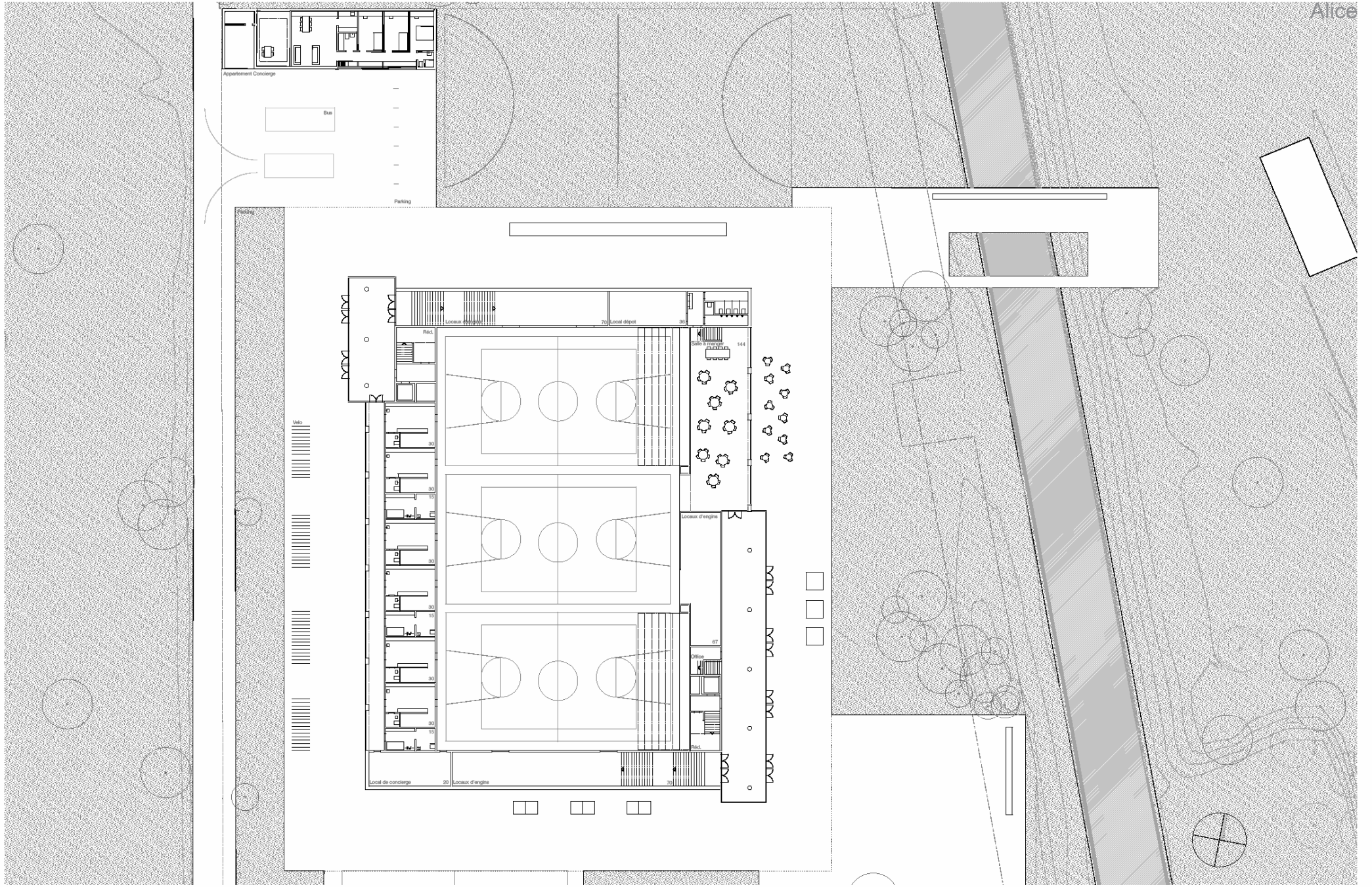
Les circulations verticales et horizontales, ainsi que les zones récréatives les jalonnant, sont constituées de matériaux robustes et résistants. Les salles de cours, en revanche, présentent, avec leur revêtement en bois, un caractère plus chaleureux et plus intime.

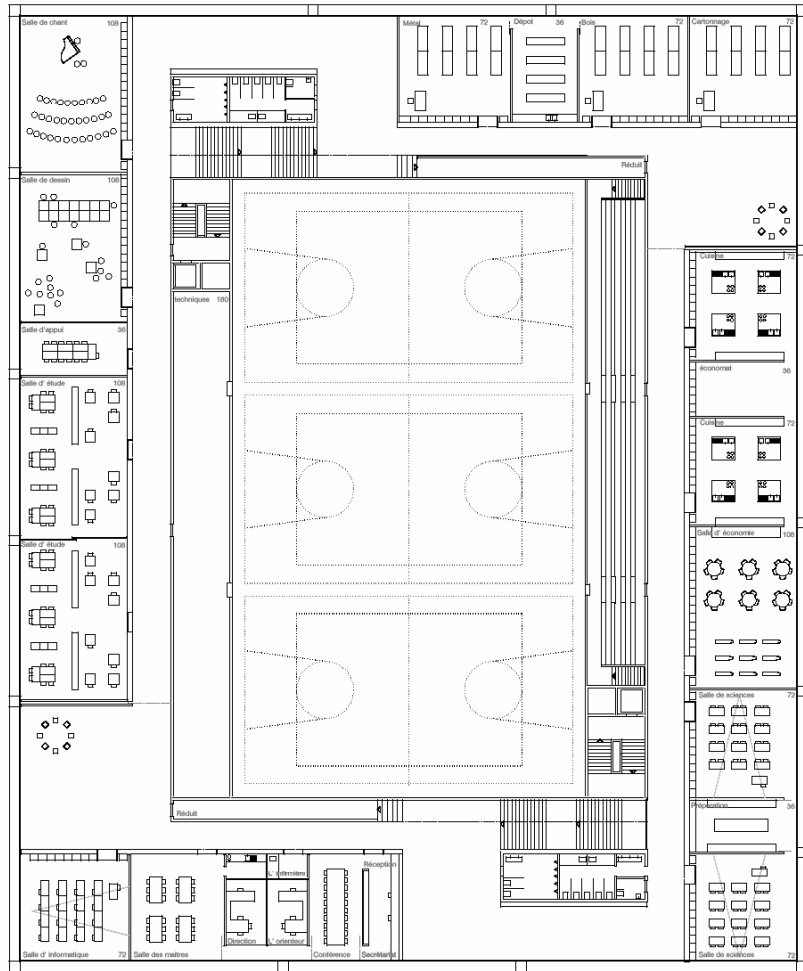
Espaces extérieurs et paysage

La texture des sols définit les espaces extérieurs du site. Les surfaces en dur aménagées autour du bâtiment de l'école, s'élargissent pour former des esplanades. Le hall de récréation couvert et les espaces verts attenants sont dédiés à des activités diverses : récréation, jeux de ballon, réfectoire en plein air, voies d'accès et de circulation pour piétons et fournisseurs.

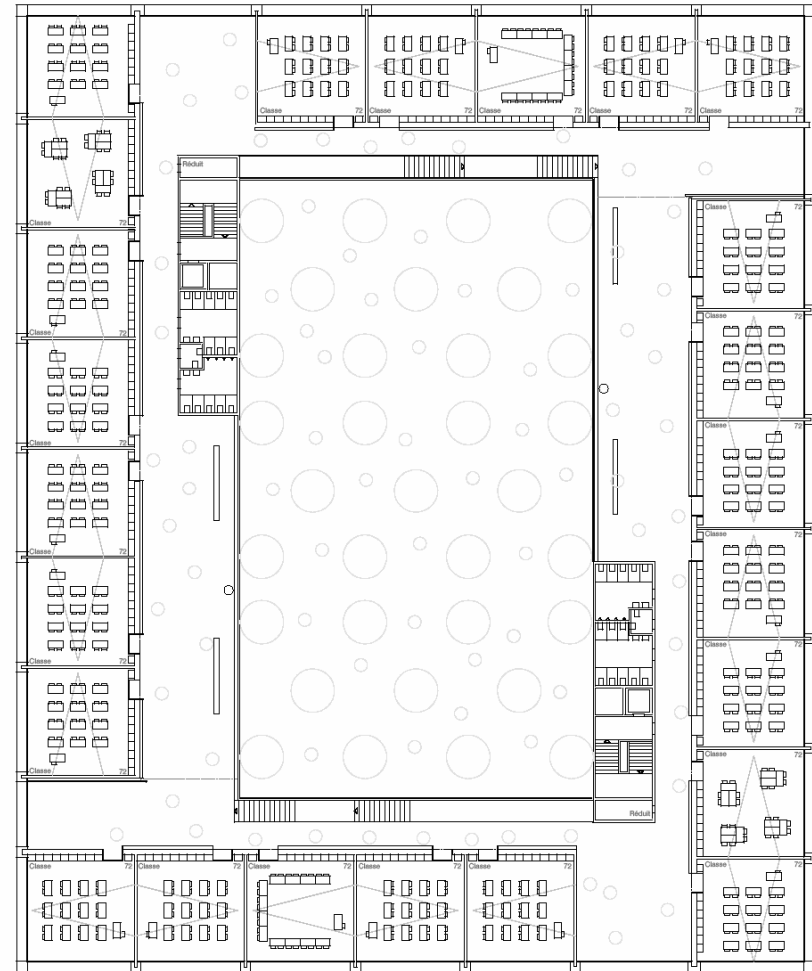
Les parkings et l'arrêt du bus scolaire se situent sur la route d'accès existante.

L'aménagement des espaces verts s'inspire de la végétation peuplant les rives du fleuve tout proche. Des saules et des merisiers à grappes seront disposés par bosquets compacts. Le toit du nouvel établissement scolaire sera couvert – à l'image des bancs de galets du fleuve – de matériaux de charriage du Rhône. Flore et faune peupleront la toiture au gré des caprices de la nature.





Première étage salles de classes 1:200

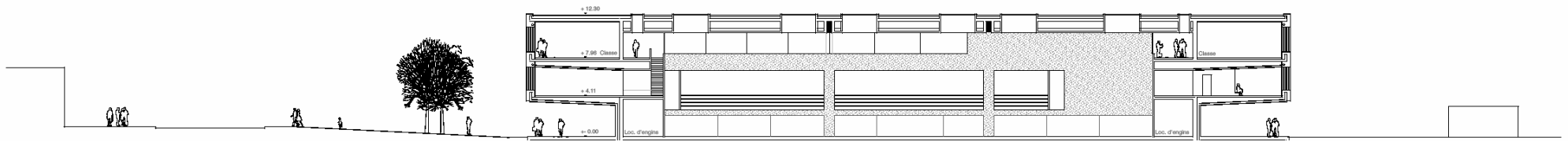


Deuxième étage salles de classes 1:200





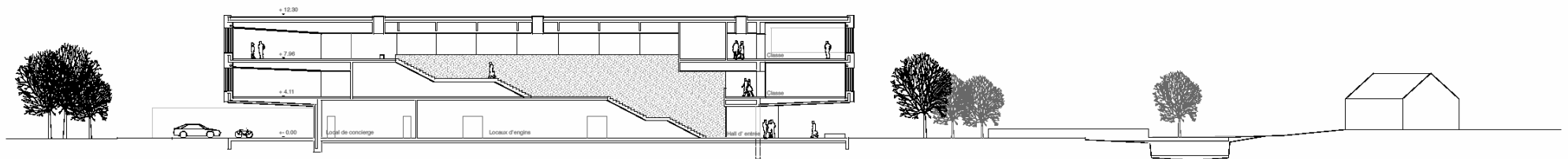
Façade est 1:200



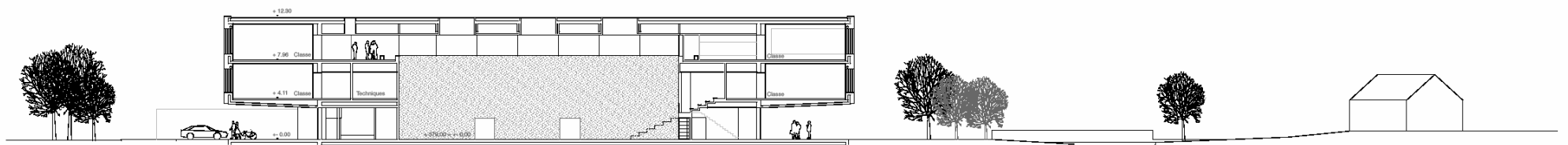
Coupe longitudinale 1:200



Façade sud 1:200

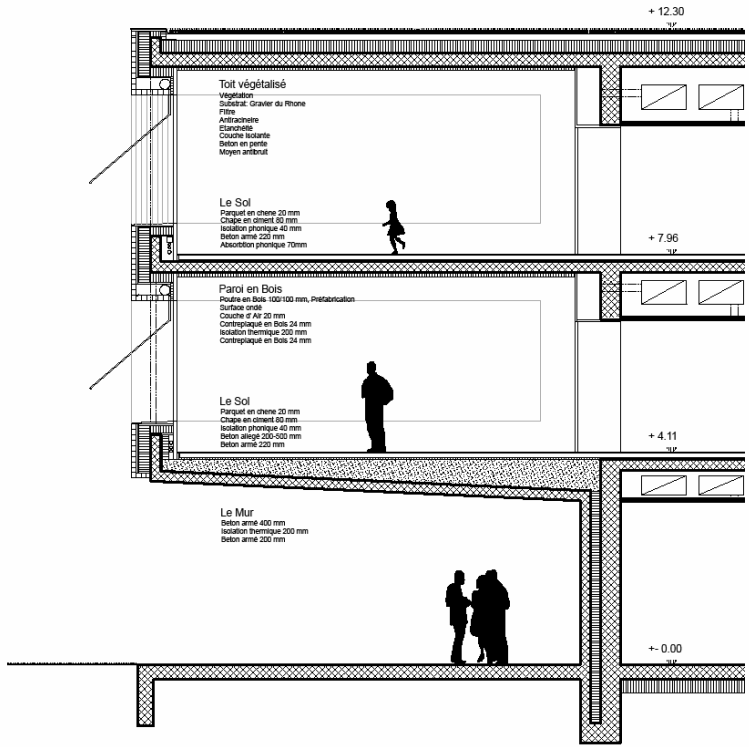


Coupe transversale 1:200



Coupe transversale 1:200





Coupe 1:50

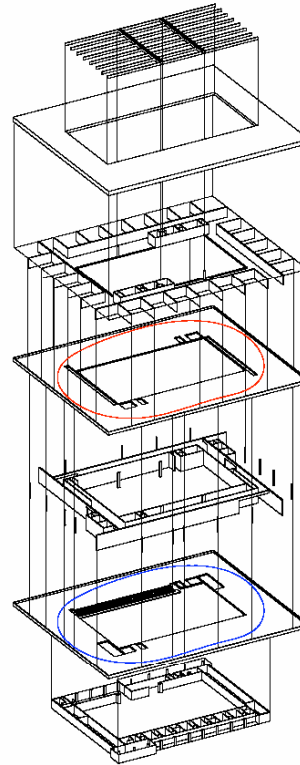


Schéma de la Statique

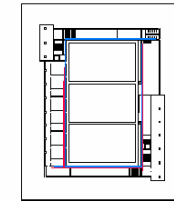
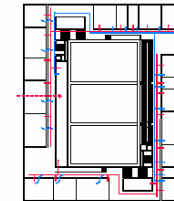
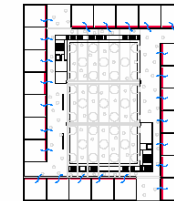
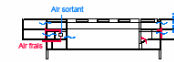


Schéma de l'Aération 1:1000

Statique

Au second étage, des voiles de béton sont disposés régulièrement perpendiculairement aux façades. Côté couloir, ils rejoignent l'un des quatre murs de refend parallèles aux façades. Côté fenêtre, les voiles sont en porte-à-faux.

Le moment lié au porte-à-faux de 8 mètres du rez-de-chaussée est repris, dans sa partie supérieure, par un anneau de traction intégré à la dalle du toit, et dans sa partie inférieure par un anneau de compression dans la dalle sur premier étage. La dalle sur rez-de-chaussée est suspendue à cette structure côté façade.

Ce principe permet ainsi une organisation très flexible du premier étage, libéré de toute structure.

La salle de gymnastique située au cœur du bâtiment, est délimitée par des murs perforés et des poteaux. La toiture est constituée d'une structure acier composée de deux poutres jumelles et de pannes transversales espacées de 4 mètres permettant ainsi une couverture économique en bacs aciers.

Les murs de refend permettent de stabiliser le bâtiment en cas de séisme. Par leur longueur et la pré-compression due aux grandes charges verticales du bâtiment, la résistance aux séismes est réalisée sans mesure supplémentaire.

Installations techniques

La conformité au standard MINERGIE 2009 est atteinte au moyen des mesures suivantes :
 Enveloppe du bâtiment : les normes MINERGIE (60% de la valeur limite SIA) sont respectées par une isolation thermique et des vitrages de protection thermique adéquats. Le volume compact de l'ouvrage avec, au centre, les salles de gymnastique, permet de penser que l'on restera largement en dessous du seuil limite MINERGIE.

Protection solaire : Les stores extérieurs, une masse suffisante pour l'inertie thermique, ainsi que les volets d'aération verticaux assurant un rafraîchissement nocturne efficace, laissent augurer d'un climat agréable dans les locaux sans avoir à recourir à d'autres moyens techniques.

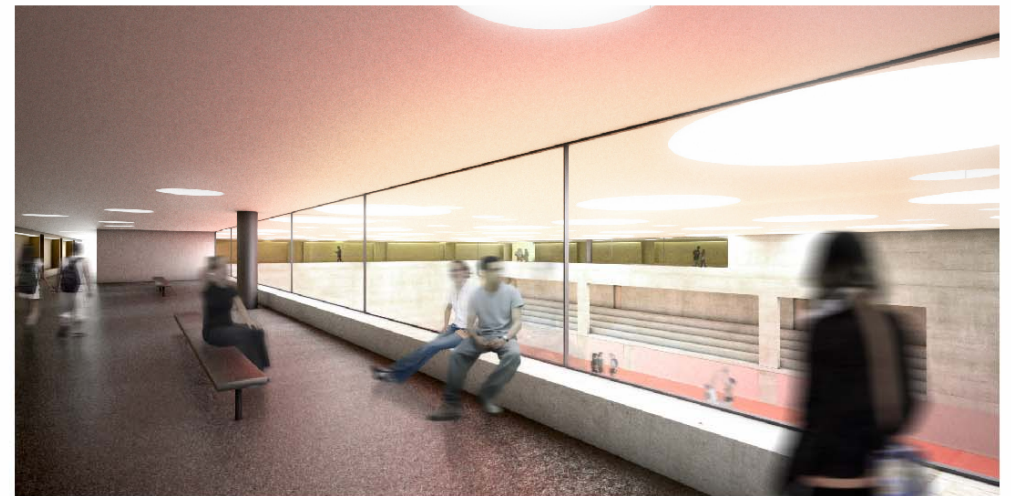
Chauffage : Sous réserve d'autorisation en matière d'utilisation de la nappe phréatique, l'installation d'une pompe à chaleur avec captage sur la nappe phréatique, voire d'une pompe avec sonde géothermique, est indiquée pour ce site particulier. Quant au système de diffusion de chaleur, un chauffage au sol est conseillé. Le chauffage du logement du concierge est indépendant de celui de l'établissement scolaire.

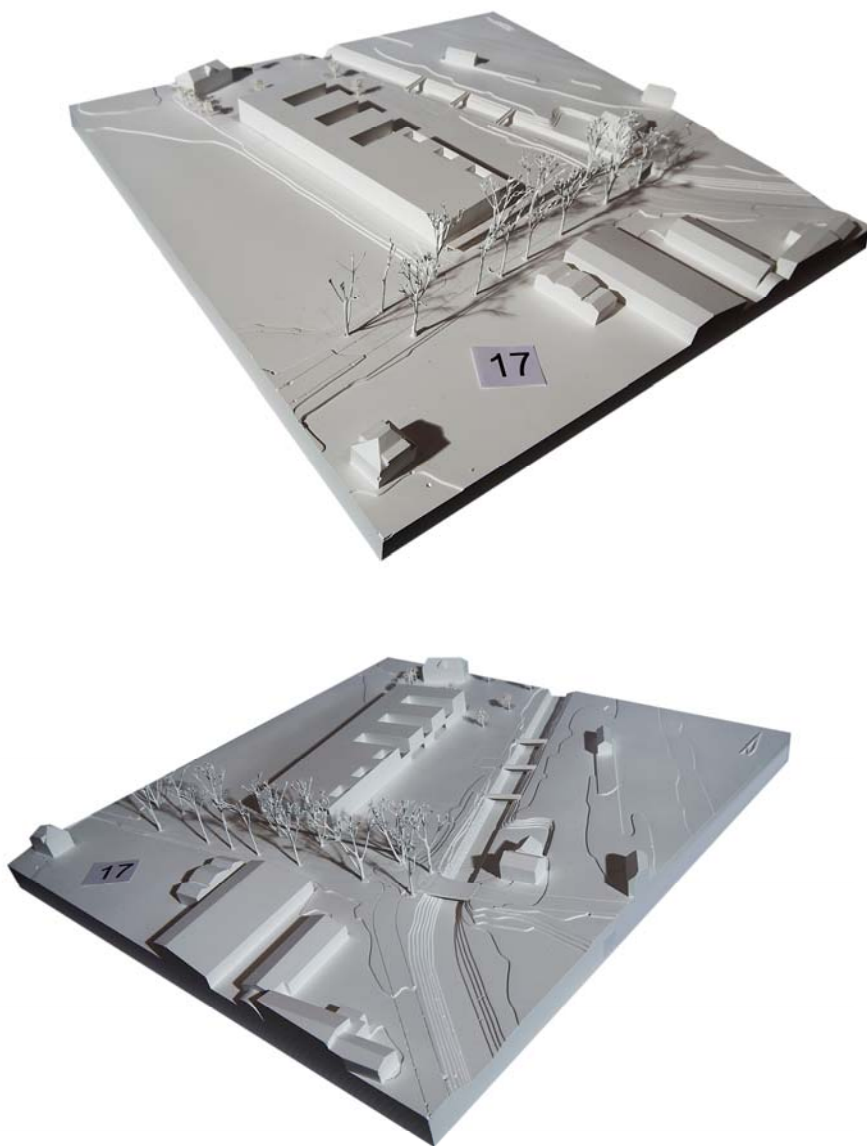
Ventilation : Conformément au standard MINERGIE, les locaux seront ventilés, sans exception, de manière mécanique. En dehors de la période de chauffage, les salles de classe pourront être ventilées efficacement au moyen des volets d'aération protégés contre les intempéries et les cambriolages, et profiter, d'autre part, du rafraîchissement de l'air nocturne. Il en est de même pour les salles de gymnastique ventilées de manière naturelle par le biais des locaux de matériel attenants et des impostes ouvrables.

Les surfaces du toit se prêtent à l'utilisation de l'énergie solaire et/ou des eaux de pluie (à décider lors de la phase d'étude). La question de la récupération de la chaleur des eaux sanitaires sera elle aussi examinée au cours de l'étude ultérieure du projet.

Protection incendie et sécurité

Les matériaux utilisés dans la construction, les espaces coupe-feu, les voies d'évacuation ainsi que les éléments de protection technique contre le feu garantissent un maximum de sécurité aux utilisateurs.





projet n° 17 «Simon Templar»

2^{ème} rang 1^{ère} mention Fr. 16'000.-

Auteur Actes Collectif Architectes, Sierre

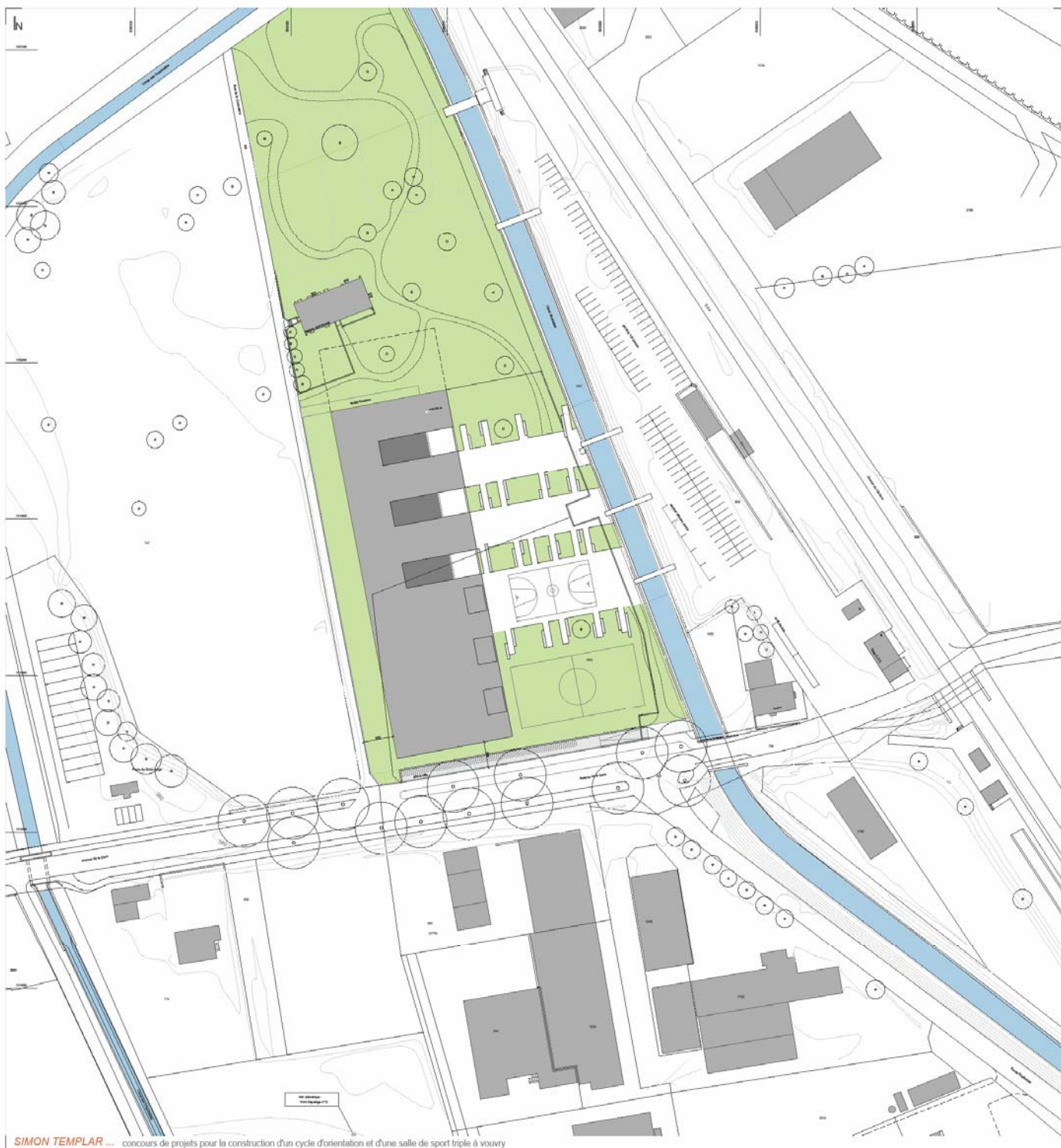
Collaborateurs C. Betrisey, A. Bonvin, C. Bonvin, T. Friberg,
P.-A. Masserey, P. Corvaglia, S. Vitre, E. Martins,
A. Gutierrez

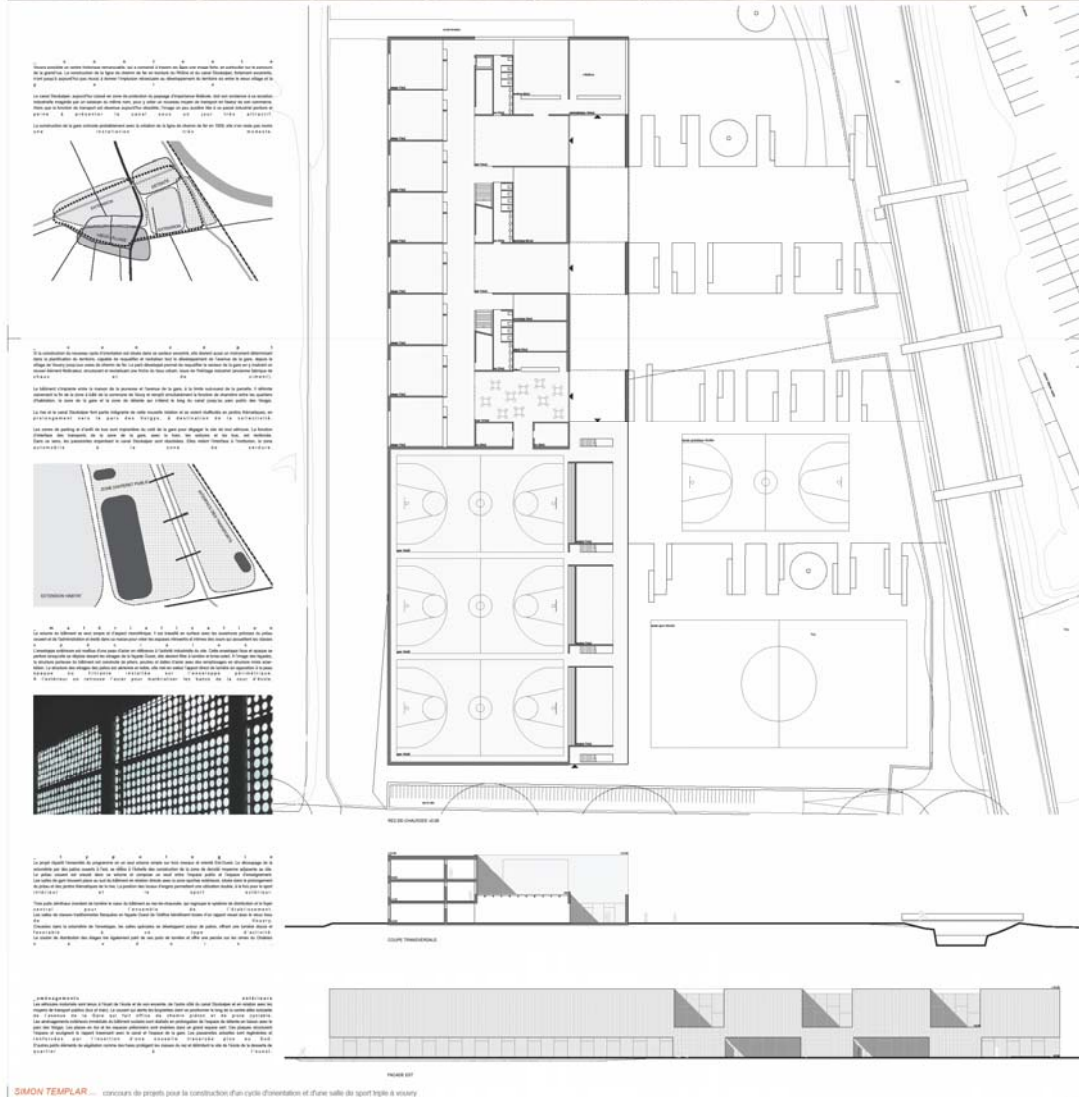
La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du lieu mettant en évidence la position de la parcelle en relation avec le canal Stockalper et l'allée de platane; il propose de concevoir le canal comme l'épine dorsale d'un espace public reliant la gare au parc des Vorgys. Cette réflexion générale se poursuit par une prise de position claire au niveau des principes de circulations : le nouveau bâtiment est une infrastructure régionale, l'ensemble des moyens de transports est concentré à l'Est du canal en relation avec la gare pour former un interface de transports : Rail + Bus + Voitures. Cette décision libère la parcelle réservée à l'école et la salle de sport de tout trafic, elle impose l'usage de parcelles situées entre le canal et la voie de chemin de fer.

Le programme de l'école est organisé sur trois étages. Les salles de sport sont en relation directe avec la zone sportive extérieure. Les classes dans la partie nord sont organisées d'une manière sérielle le long du préau. Les salles spéciales se développent autour de patios qui structurent le grand volume coté canal. Ce découpage ne crée pas une hiérarchie spatiale précisant les relations entre les différentes parties du programme; en particulier pour l'articulation entre la salle de sport et l'école.

L'enveloppe extérieure est revêtue d'une peau d'acier en référence à l'activité industrielle du site. Elle est perforée et se déploie comme une sorte de filtre à lumière et brise-soleil devant les grands vitrages de la façade ouest. Le choix du traitement de l'enveloppe évoque plutôt un musée que les références aux bâtiments industriels ou artisanaux voisins bien que son traitement établisse un rapport direct et cohérent avec le chemin de fer sur lequel l'ensemble se réfère.

La qualité principale du projet réside dans la précision de son attitude urbanistique. Le projet présente une contribution remarquable en proposant une vision prospective des rapports à établir entre les éléments définissant l'identité du lieu et ses relations avec le territoire communal dans son ensemble.





projet n° 22 «Pam»

3^{ème} rang 2^{ème} prix Fr. 28'000.-

Auteur Rollimarchini Architekten, Berne

Collaborateurs M. Rolli, F. Marchini, R. Arnold, M. Glauser

Le projet s'implante face au canal avec un bâtiment en manivelle regroupant côté Sud les besoins scolaires et côté Nord le programme sportif. La forme fluide du bâtiment organise à l'ouest les accès des véhicules et la «maison des jeunes» voisine et à l'est du côté canal, les accès piétons et le préau de l'école. Le bâtiment par son implantation et son organisation prend ainsi en compte de manière différenciée les divers éléments de la situation.

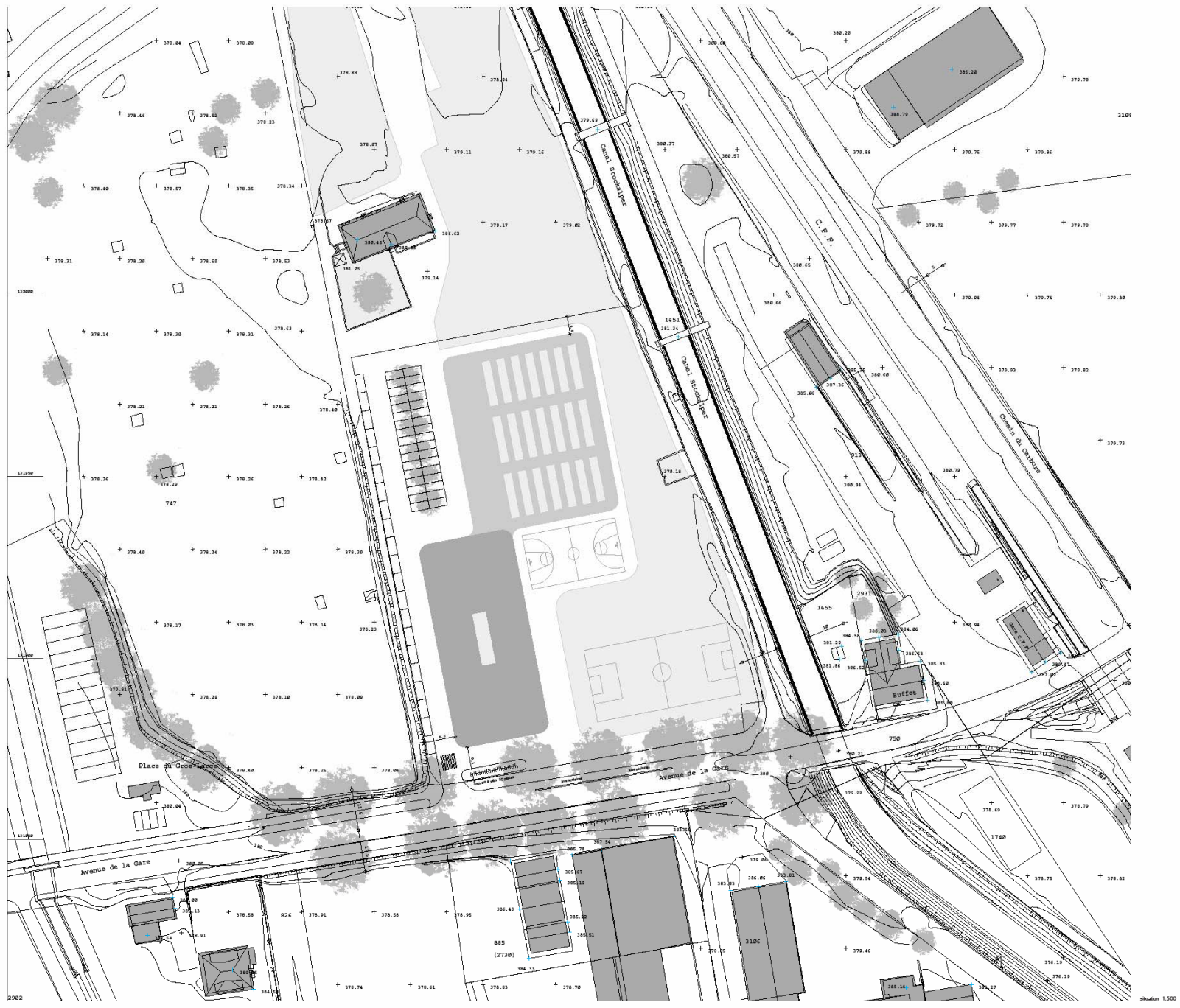
La répartition du programme, en plan et en coupe, est simple et efficace. Au rez, l'espace d'entrée qui se situe à l'intersection entre les deux ailes du bâtiment, relie les fonctions scolaires et sportives. Cet espace qui se veut multifonctionnel, ne réussit pourtant pas à être à la fois un espace de distribution et un espace de salle à manger. De manière générale, la compacité des espaces de distribution et la volonté systématique de leur donner un caractère polyvalent finit par nuire à la fluidité des espaces en leur donnant un caractère étriqué, peu adapté aux mouvements importants des élèves, qui ne bénéficient pas d'une classe attribuée.

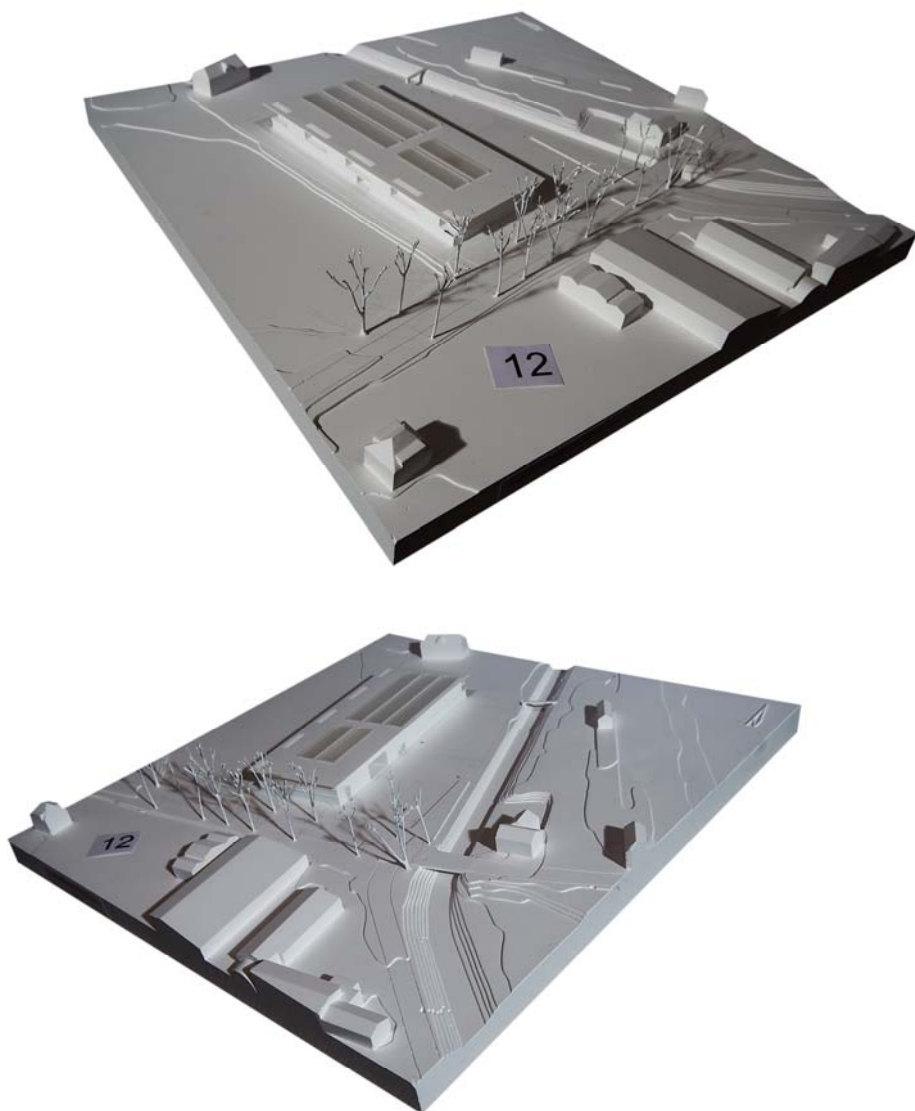
Les façades tentent d'unifier les deux programmes tout en traduisant leurs spécificités : bandeaux vitrés dans les classes ouvertes sur le paysage et façades perforées pour les salles de sport, éclairées zénithalement ; à l'intérieur, le projet propose une atmosphère très actuelle avec un jeu de transparences et de matières irisées. Le choix d'un parement en brique traduit la volonté de rattacher le bâtiment à l'histoire industrielle du lieu.

La position du terrain de sport extérieur dans le prolongement de la salle de sports affaiblit le principe de composition du bâtiment.

L'extension prévue par l'adjonction d'un 5^{ème} étage n'est pas une solution satisfaisante, aussi bien d'un point de vue constructif que d'un point de vue de l'exploitation du bâtiment.







projet n° 12 «Grandpas»

4^{ème} rang 3^{ème} prix Fr. 24'000.-

Auteur Atelier Nord-Sud Architectes EPFL, Vevey

Collaborateurs Michael Vöchting, Pierre-Antoine Wanner

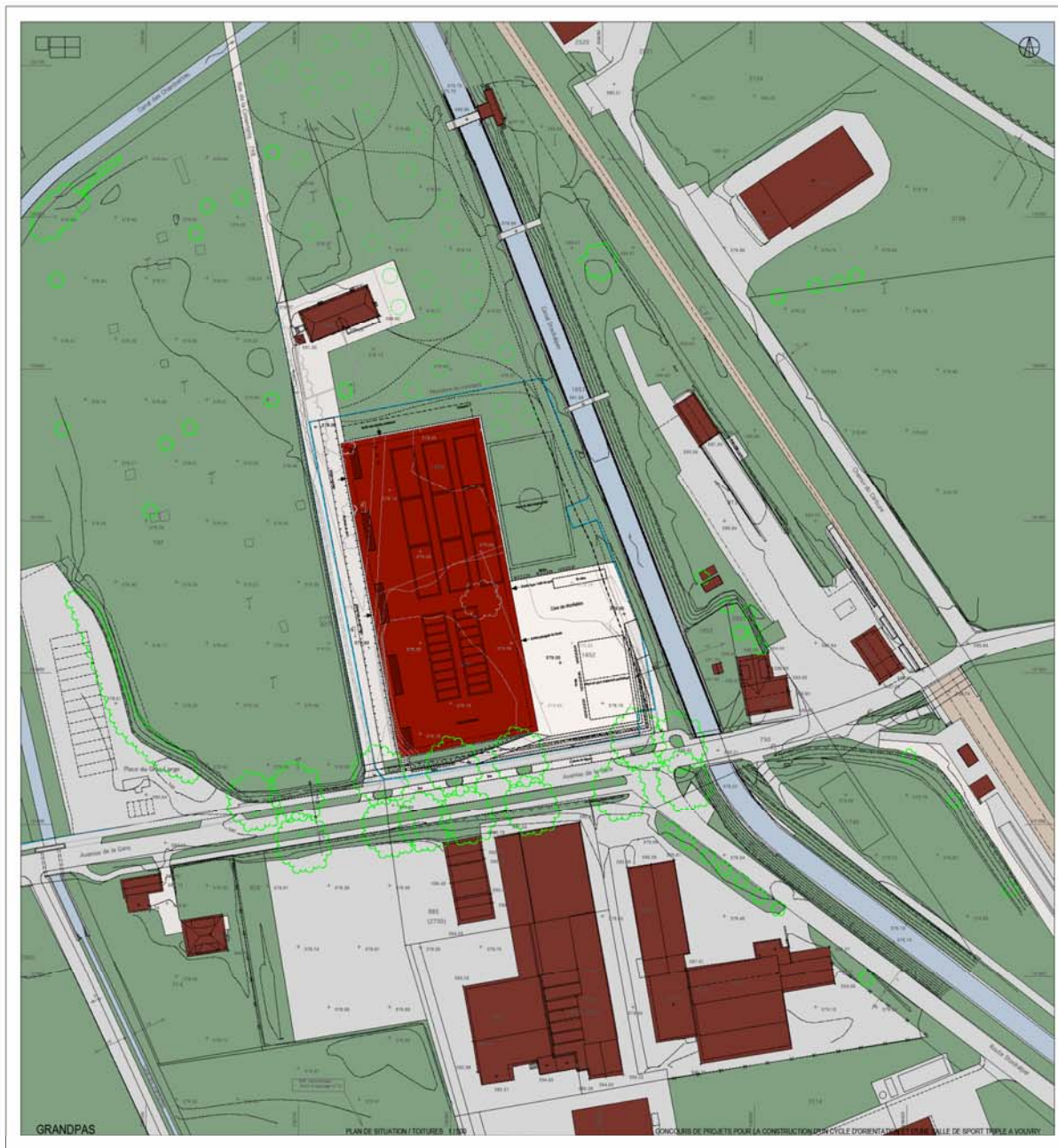
Le projet propose un seul bâtiment unitaire implanté le long de la route de la Cimenterie. Le concept est clair, issu d'une analyse pertinente du site. L'école devient la limite de la zone d'habitation de Vouvry et s'ouvre vers la plaine du Rhône. L'espace de référence généré par cette implantation est défini par le bâtiment, la rangée de platanes de l'avenue de la Gare et le canal Stockalper. Cet espace reçoit l'entrée de l'école et tous les terrains de sports. A l'échelle du village, il est conçu comme le point de départ d'une promenade qui relie l'école et la gare au parc des berges du Fossau, le long du canal.

L'entrée de l'école est trop simplement un grand trou dans la façade. Elle est visible en arrivant de la gare, mais en arrivant du village, il faut contourner le bâtiment et prendre du recul pour la reconnaître. Les entrées indépendantes de la salle de gymnastique, des deux côtés du bâtiment, sont des accès presque dérobés à l'arrière de la structure de la façade.

L'organisation de l'école autour d'un puits de lumière central est fonctionnelle. La répartition du programme des salles de classes sur trois niveaux est efficace, de même que le fonctionnement complet la salle triple sur un seul niveau. L'interface entre la salle triple et l'école par la salle à manger manque de transparence.

Le prolongement des salles de classes à l'arrière de la salle de gymnastique impose au bâtiment une largeur qui perturbe la simplicité de son organisation. Le préau couvert devient si profond qu'il doit bénéficier d'ouverture zénithale qui affaiblit celle du puits central. Certaines salles de l'étage peinent à trouver de la lumière.

Le concept constructif ne se lit pas facilement. Les façades en bois et en verre, schématiquement dessinées, sont une peau fermant un bâtiment en béton. Elles banalisent l'ensemble en lui prêtant une image industrielle qui uniformise les relations avec la périphérie. La présence très forte de la structure en bois, plus dense au rez-de-chaussée, perturbe la lecture des pleins et des vides, et complique la relation entre l'intérieur et l'extérieur.





SITUATION

Localisé en bordure Est du village de Vouvry, dans la plaine du Rhône, le site du concours présente un paysage horizontal occupé par de grands champs vides et par des constructions hétérogènes de type industriel. La surface du sol est creusée de cours d'eau, parcourue de digues qui supportent les routes et les voies ferrées. Une allée de magnifiques platanes accompagne l'entrée au village. Le projet s'inspire de cet état des lieux.

IMPLANTATION

Le bâtiment destiné au cycle d'orientation et à la salle de sport triple est implanté à l'Ouest du terrain mis à disposition, le long du Chemin de la Cimetière.

Comme une empreinte unique dans le territoire, il forme un volume compact dont l'emprise au sol est volontairement limitée pour dégager à l'Est un vaste espace libre d'un seul tenant.

Cet espace extérieur est en relation avec le canal Stockalper et l'entrée au village par l'Avenue de la Gare. Il accueille l'accès principal au complexe scolaire et sportif, la cour de récréation et les terrains de sport. Il matérialise aussi le point de départ d'une future promenade le long du canal, à travers des surfaces arborisées, vers le parc des berges du Fossau.

L'arrivée des piétons sur le site s'effectue du Sud, par le terre-plein de l'Avenue de la Gare. Les arrêts de bus et de voitures sont placés sur une bande entre les troncs des platanes. Ils débouchent sur un trottoir élargi et sur une voie de marches qui descend du trottoir vers la cour de récréation de l'école. Le profil général et le caractère de terre-plein et d'allée arborisée de l'Avenue de la Gare est maintenu.

Le parking pour les automobiles est installé le long du Chemin de la Cimetière. Son accès est distinct du parcours des écoliers. Une entrée à la salle de sport et à l'école est prévue sur ce côté. Le chemin est prolongé vers le Nord en direction de la bâtisse qui abrite la ludothèque et la maison des jeunes.

Le centre scolaire et sportif est logé dans un volume bâti d'un gabarit de deux étages sur rez-de-chaussée, orienté principalement selon l'axe Est-Ouest. Cette décision permet de ne pas concurrencer la ramure des grands platanes et de profiter du meilleur ensoleillement possible.

Le volume général est travaillé expressivement dans sa masse, il est creusé, évité, suivant la complexité des espaces intérieurs et des relations qui sont recherchées avec l'extérieur, suivant les vues et la lumière naturelle que l'on désire laisser entrer, suivant la qualité de l'ombre qui souligne les formes du bâti. Une toiture plate et débordante couronne l'ensemble.

ORGANISATION

Toutes les fonctions demandées sont réunies sous un même toit, dans un volume unique incluant école et salle de sport. Le fonctionnement séparé des deux installations est garanti par des entrées distinctes. L'extension de l'école est prévue au Nord du complexe, dans une stricte continuité volumétrique.

Le complexe scolaire et sportif est organisé autour de trois grands vides intérieurs – préau couvert, hall d'entrée de l'école et salle de sport – qui définissent la vie intérieure, les circulations et la présence de la lumière naturelle. Les espaces de circulation, d'enseignement et de séjour sont conçus comme ceux d'une petite ville avec des rues, des places dégagées, des espaces de rencontre et de retrait, des points de vue sur les paysages intérieur et extérieur, des trous de lumière.

Au rez-de-chaussée, côté cour de récréation, un grand préau couvert est découpé dans le bâtiment sur deux étages. Il sert d'espace d'entrée et de séjour extérieur généreux et reçoit la lumière naturelle par la toiture. Du préau, on accède au hall central autour duquel s'organise l'école. Ce hall se développe verticalement sur toute la hauteur du bâtiment et accueille les circulations verticales. Il est également éclairé par des lanterneaux en toiture. Le rez-de-chaussée abrite – outre la salle de sport et ses locaux de service – les salles spéciales, la salle à manger, la salle des maîtres et les locaux administratifs.

Au premier étage, on trouve les salles d'études et d'informatic équipées de parois mobiles et les salles de classe normales. En façade Ouest, ces salles de classe sont décalées les unes par rapport aux autres pour créer des halls secondaires et des niches et offrir lumière et vues aux espaces de circulation intérieurs.

Au second étage, l'organisation des classes est quasiment identique. Les salles de dessin et de musique sont placées dans une situation centrale intérieure, en rapport avec le ciel.

Le logement du concierge est prévu à l'angle Nord-Ouest du complexe. Il possède un accès indépendant et se développe sur trois niveaux.

MATÉRIALISATION

Le bâtiment reçoit une structure porteuse en béton armé et une enveloppe de bois et de verre.

Les espaces intérieurs sont caractérisés par l'emploi de matériaux dans une sobre expression naturelle : béton apparent, revêtements et menuiseries de bois, sols en terrazzo d'asphalte coloré.

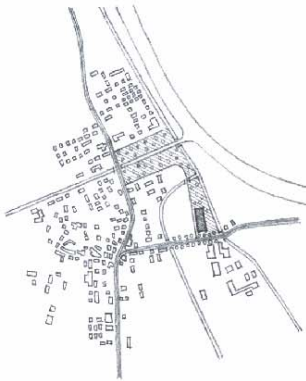
Les façades sont constituées de nervures verticales et de filières de bois massif (sapin de Douglas ou mélèze) qui définissent un socle densément rythmé et deux étages supérieurs largement ouverts. L'intervalle entre nervures reçoit, selon les besoins, un remplissage de verre ou un bardage de bois. L'unité de l'ensemble repose sur la continuité du contraste ombre-lumière créé par les nervures, sur l'horizontalité des avant-toits et sur la présence de façades dépourvues ou dominées par le bois.

La toiture est végétalisée et reçoit une série de lanterneaux équipés de dispositifs de protection solaire.

L'aire d'arrivée des écoliers, l'escalier et la rampe d'accès, la cour de récréation sont traités avec un revêtement de sol minéral unitaire – un béton d'asphalte avec agrégats de pierre claire apparents – qui les distingue des routes voisines et permet l'accès occasionnel d'automobiles. Le mobilier extérieur est prévu en bois massif.

Le sol des places de parking et des chemins qui entourent l'école est constitué d'un revêtement en terre et graviers stabilisés et damés, perméable aux eaux pluviales. Les aires d'arrêt des bus et des voitures reçoivent un pavage de pierre.

Le terrain de football et l'aire verte avoisinante sont engazonnés de manière à les relier à une future promenade le long des berges du canal Stockalper. Cette promenade se déroulerait dans une prairie naturelle, plantée comme un verger, sur de petits chemins de terre menant au parc existant sur les rives du Fossau.



Principe d'implantation

A

B

C

D

Chemin de la Cimetière

stationnement automobiles

préau couvert

logement

concierge

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

engins

vestibule

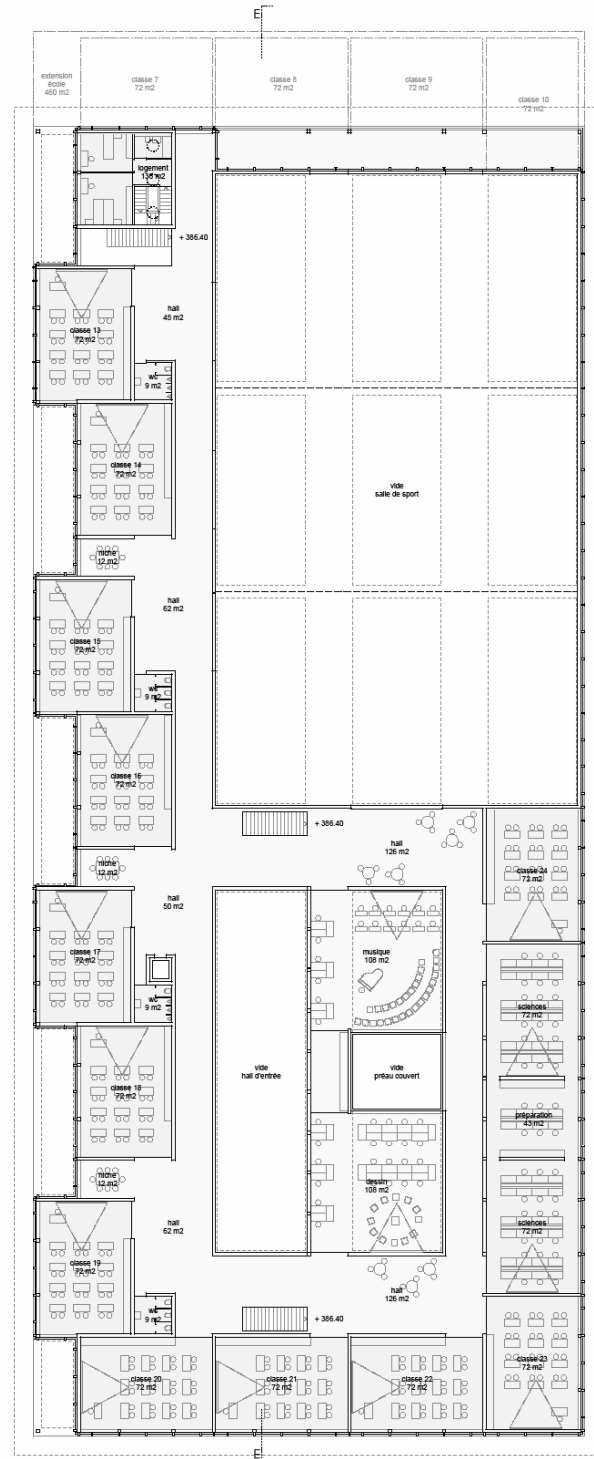
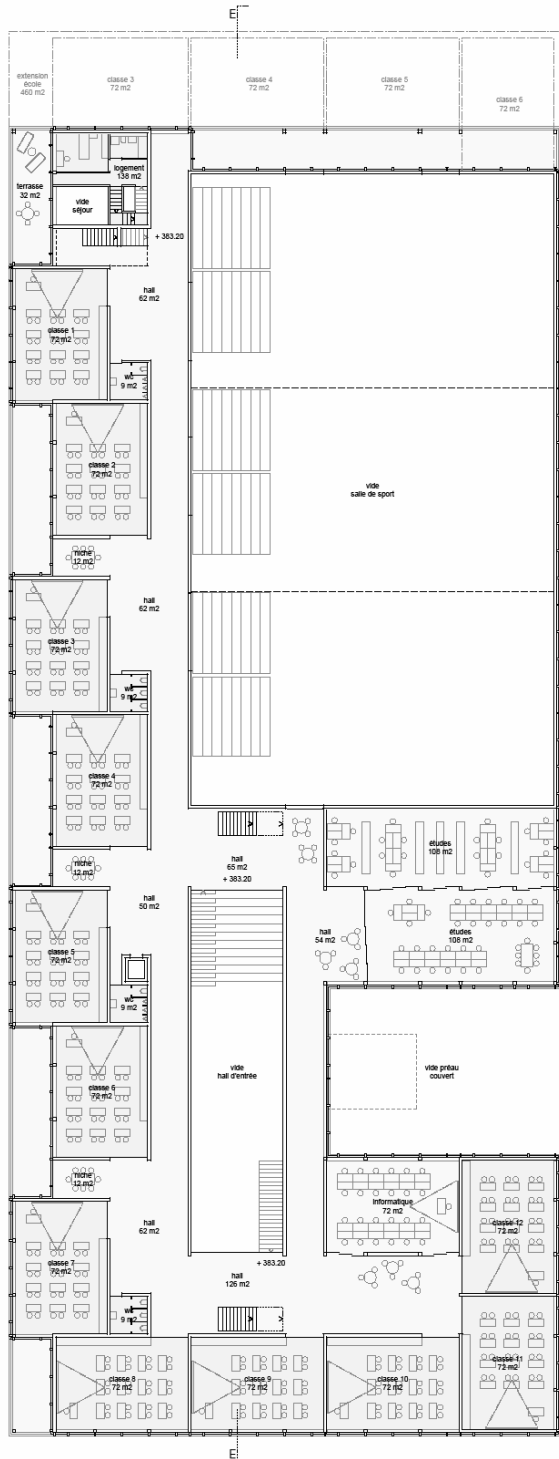
engins

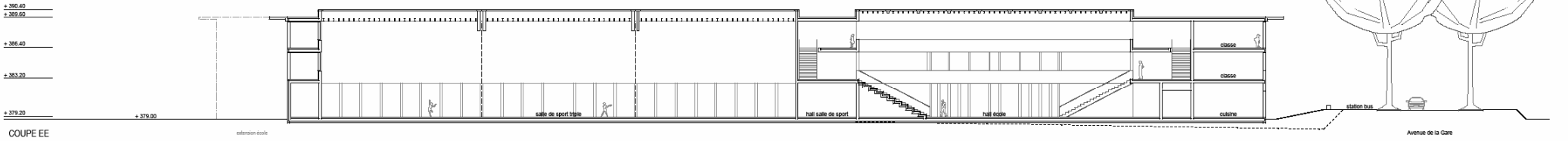
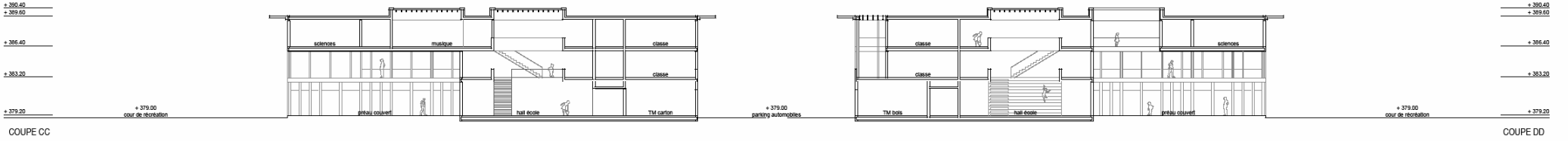
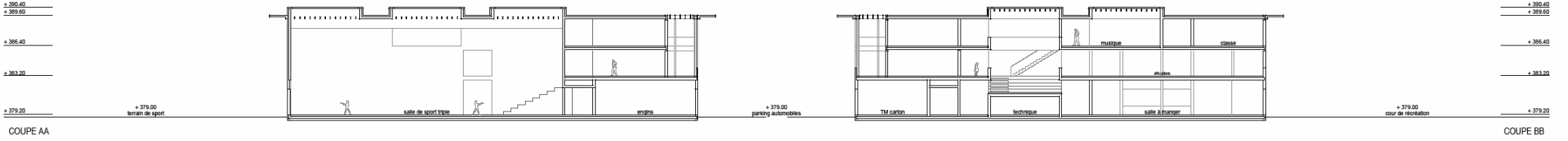
vestibule

engins

vestibule

engins







+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

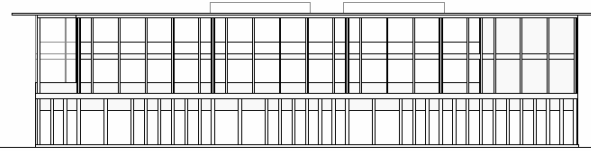
+ 383.20

+ 379.20

FAÇADE NORD



escalier terrain de sport



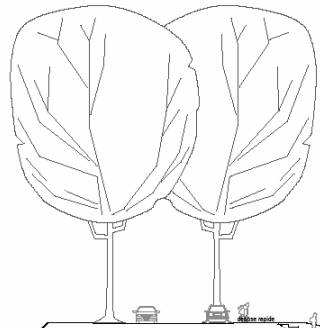
+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

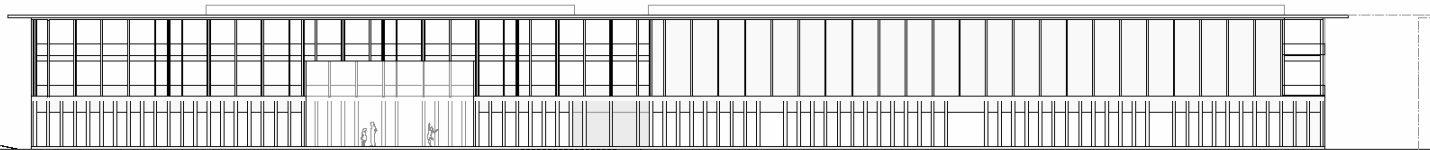
+ 383.20

+ 379.20

FAÇADE SUD



Avenue de la Gare



entrée école

entrée foyer salle de sport

extension école

+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

+ 383.20

+ 379.20

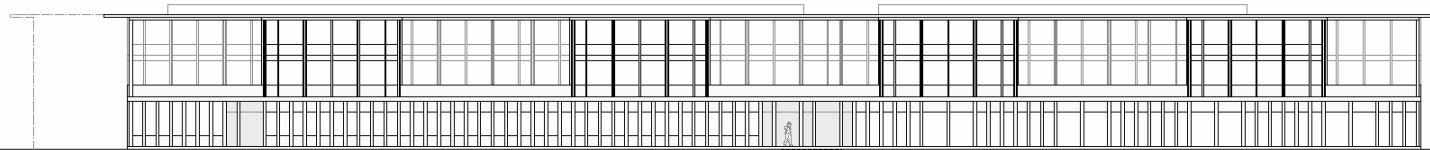
FAÇADE EST

+ 390.40
+ 389.60

+ 386.40

+ 383.20

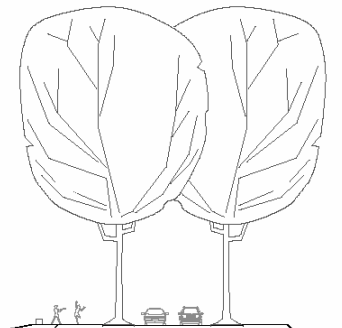
+ 379.20



extension école

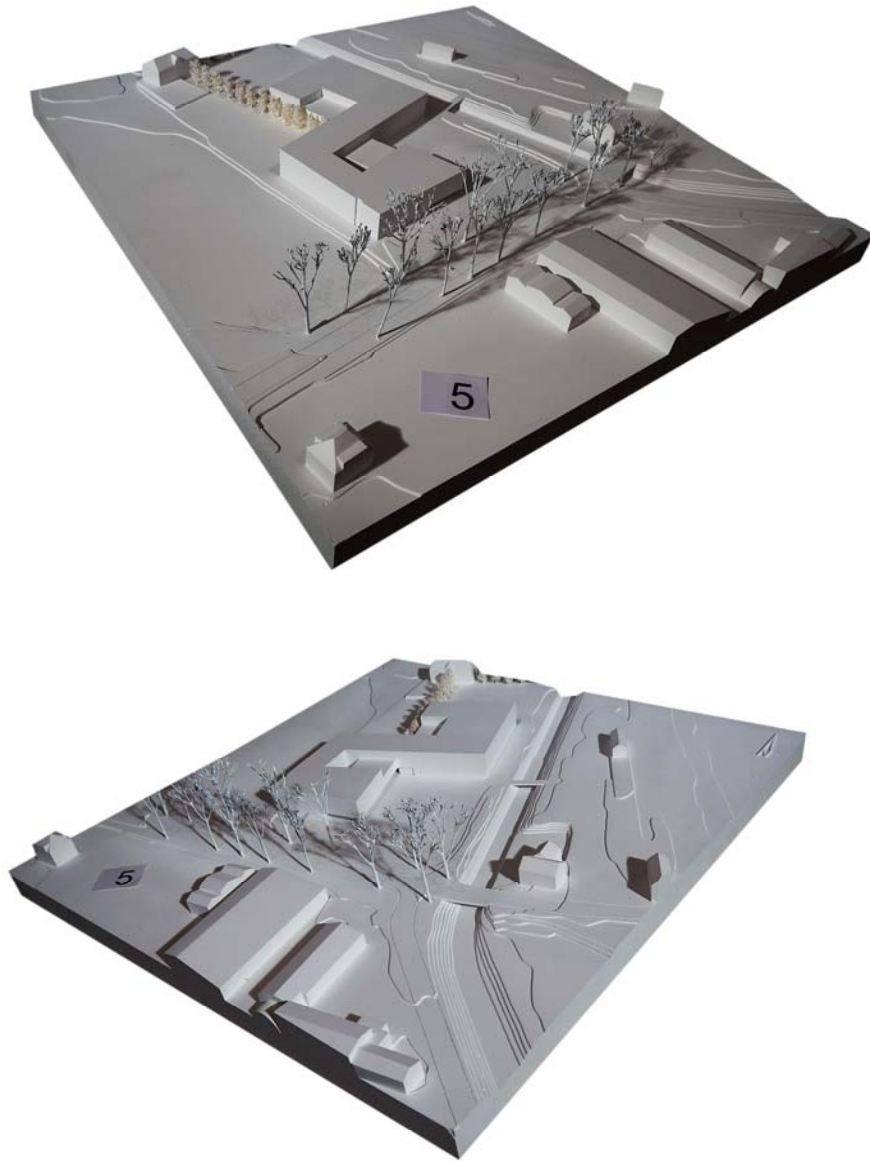
entrée conciergerie

entrée salle de sport



Avenue de la Gare

FAÇADE OUEST



projet n° 5 «Yin Yang»

5^{ème} rang 2^{ème} mention Fr. 6'000.-

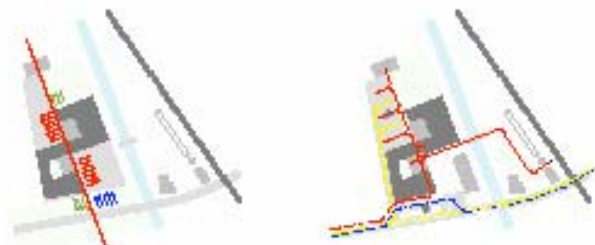
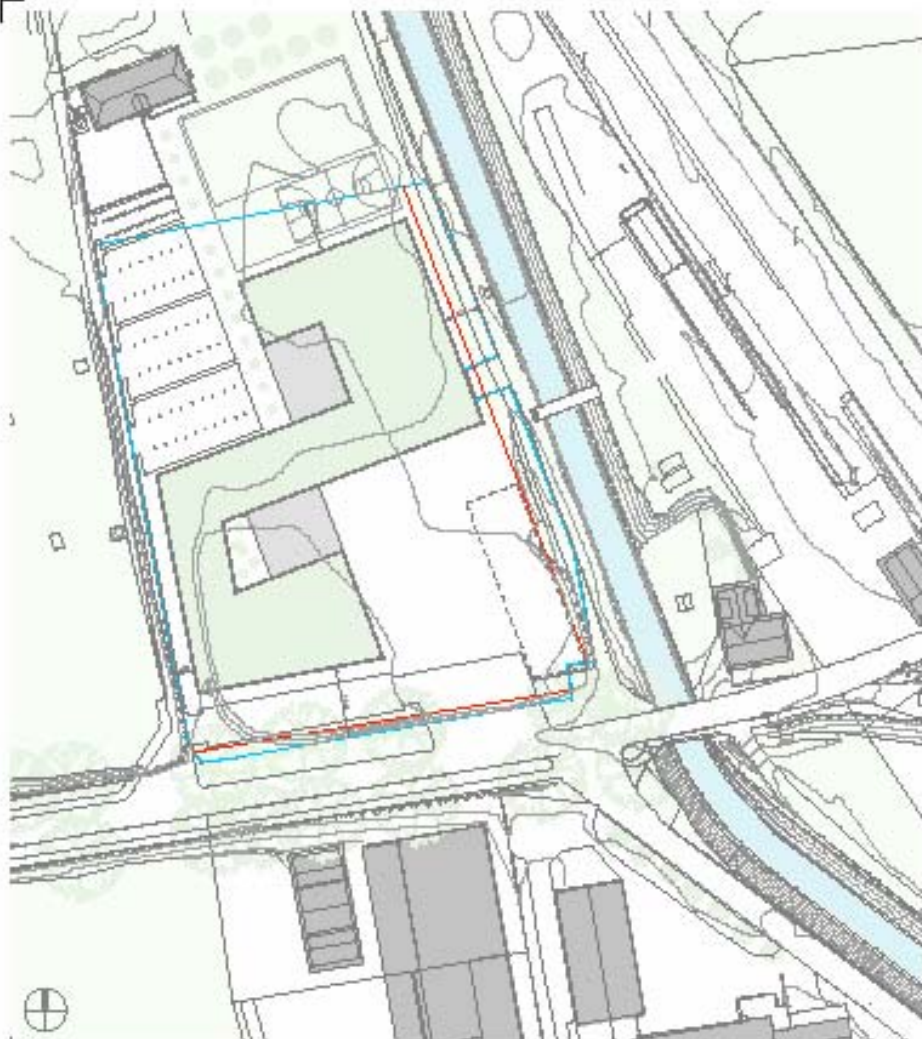
Auteur Stéphane Link Architecture, La Tour-de-Peilz

Collaborateurs Roger Beumann, Steve Gerbex, Jean-Pierre Dind

La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du lieu, la forme du bâtiment définit deux espaces extérieurs : une place principale au sud-est en relation avec le canal Stockalper et l'allée de platane forme l'entrée et le préau; un espace au nord-ouest établit la relation avec la maison des jeunes et accueille le parking. Cette décision organise précisément le lieu, toutefois elle propose l'usage de parcelles situées entre le projet et la maison des jeunes hors périmètre du concours pour l'implantation d'une partie des aménagements extérieurs exigés. Face à la précision de l'organisation générale les propositions d'arborisation sont sans relation avec le caractère du lieu.

L'entrée au volume des classes est bien en relation avec la place principale, par contre l'accès au volume de la salle de sport est beaucoup moins précis. Alors que l'implantation et la volumétrie sont très précises, l'organisation intérieure n'est pas aussi convaincante. En effet la position et le principe de distributions verticales ainsi que la courette intérieure du volume nord manquent de générosité. Les salles spéciales situées en relations avec cette courette entrent en contradiction avec le principe d'organisation du projet.

L'expression architecturale est simple et cohérente dans ses principes généraux, elle est générée par les principes mis en place pour traiter le volume des classes, son application littérale sur le volume de la salle de sport reste superficielle. La qualité principale du projet réside dans la précision de son attitude urbanistique. Le développement au niveau de l'organisation intérieure et du langage architectural sont moins cohérents.

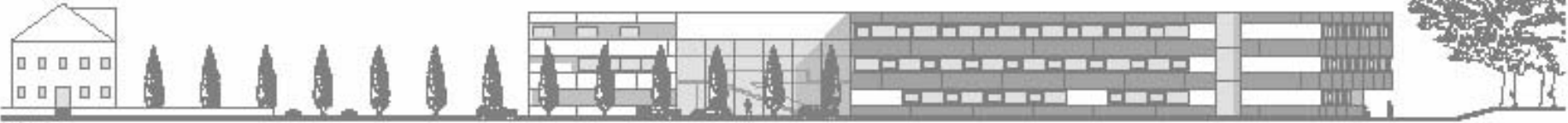


- limite amphi théâtre / parking
 - limite de la dalle
 - limite amphi théâtre / limite dalle
 - limite dalle / limite public
 - limite parking au site
 - limite parking dalle / limite dalle au site
- limite dalle public
 - limite dalle dalle
 - limite dalle site
 - A --- limite dalle dalle public
 - B --- limite dalle dalle

Le projet de rénovation de la salle de triathlon est un projet de réhabilitation et de réaménagement de la salle de triathlon existante. Le projet consiste à rénover la salle de triathlon existante et à réaménager la salle de triathlon existante. Le projet consiste à rénover la salle de triathlon existante et à réaménager la salle de triathlon existante.

Le projet de rénovation de la salle de triathlon est un projet de réhabilitation et de réaménagement de la salle de triathlon existante. Le projet consiste à rénover la salle de triathlon existante et à réaménager la salle de triathlon existante. Le projet consiste à rénover la salle de triathlon existante et à réaménager la salle de triathlon existante.

Le projet de rénovation de la salle de triathlon est un projet de réhabilitation et de réaménagement de la salle de triathlon existante. Le projet consiste à rénover la salle de triathlon existante et à réaménager la salle de triathlon existante. Le projet consiste à rénover la salle de triathlon existante et à réaménager la salle de triathlon existante.



cycle d'orientation et salle de sport triple a vouvry

yin - yang

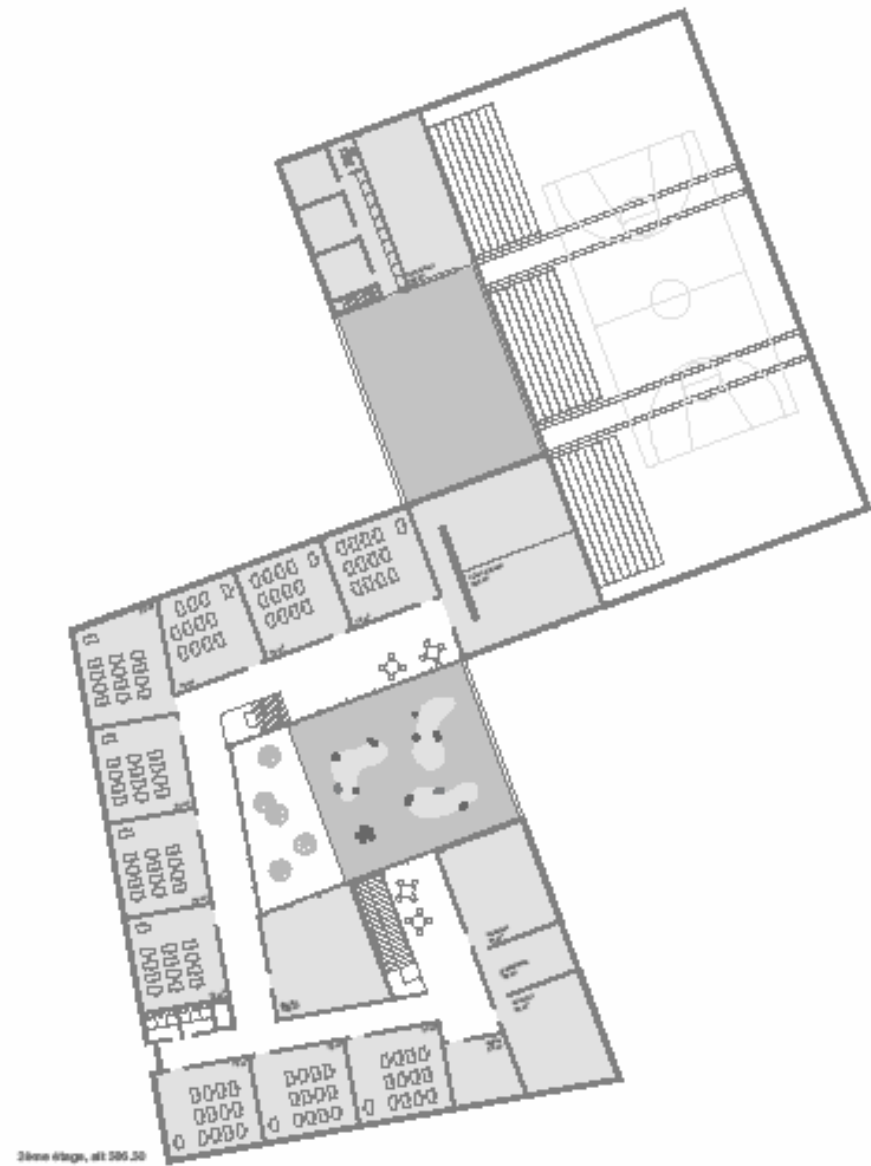
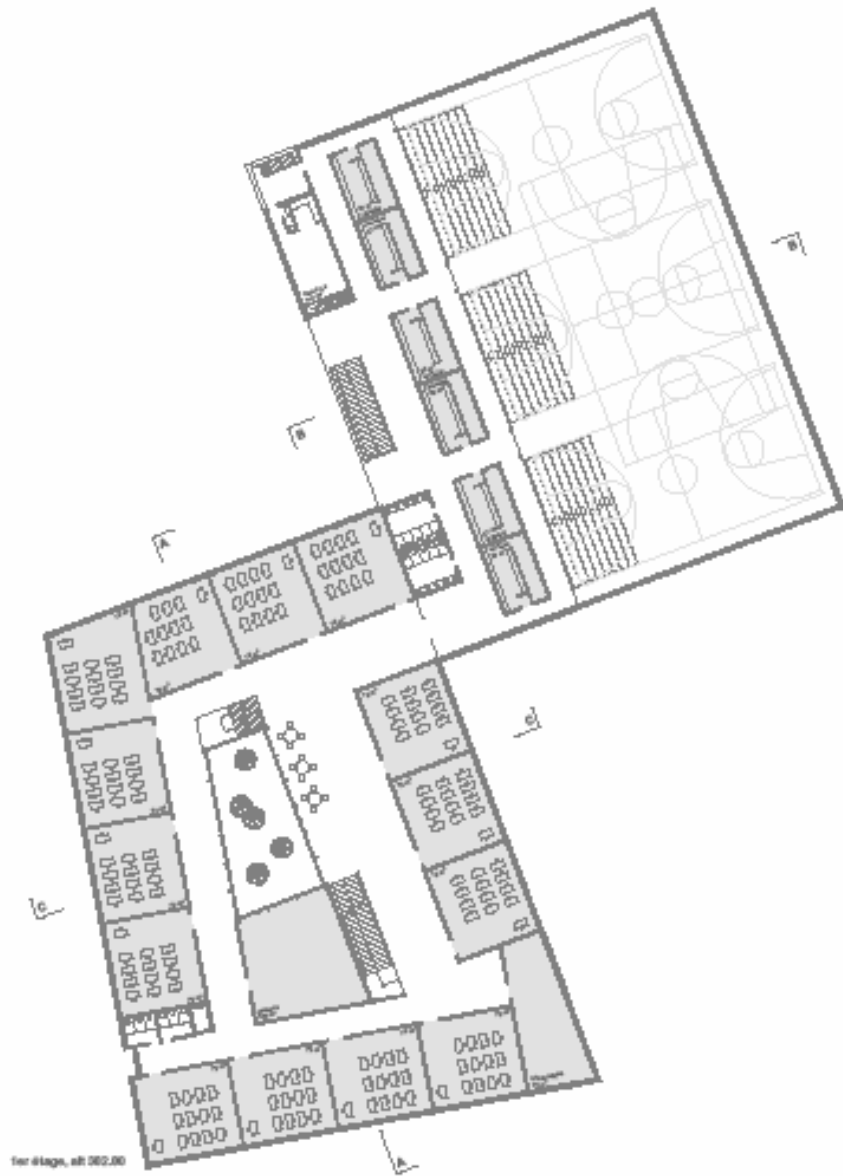


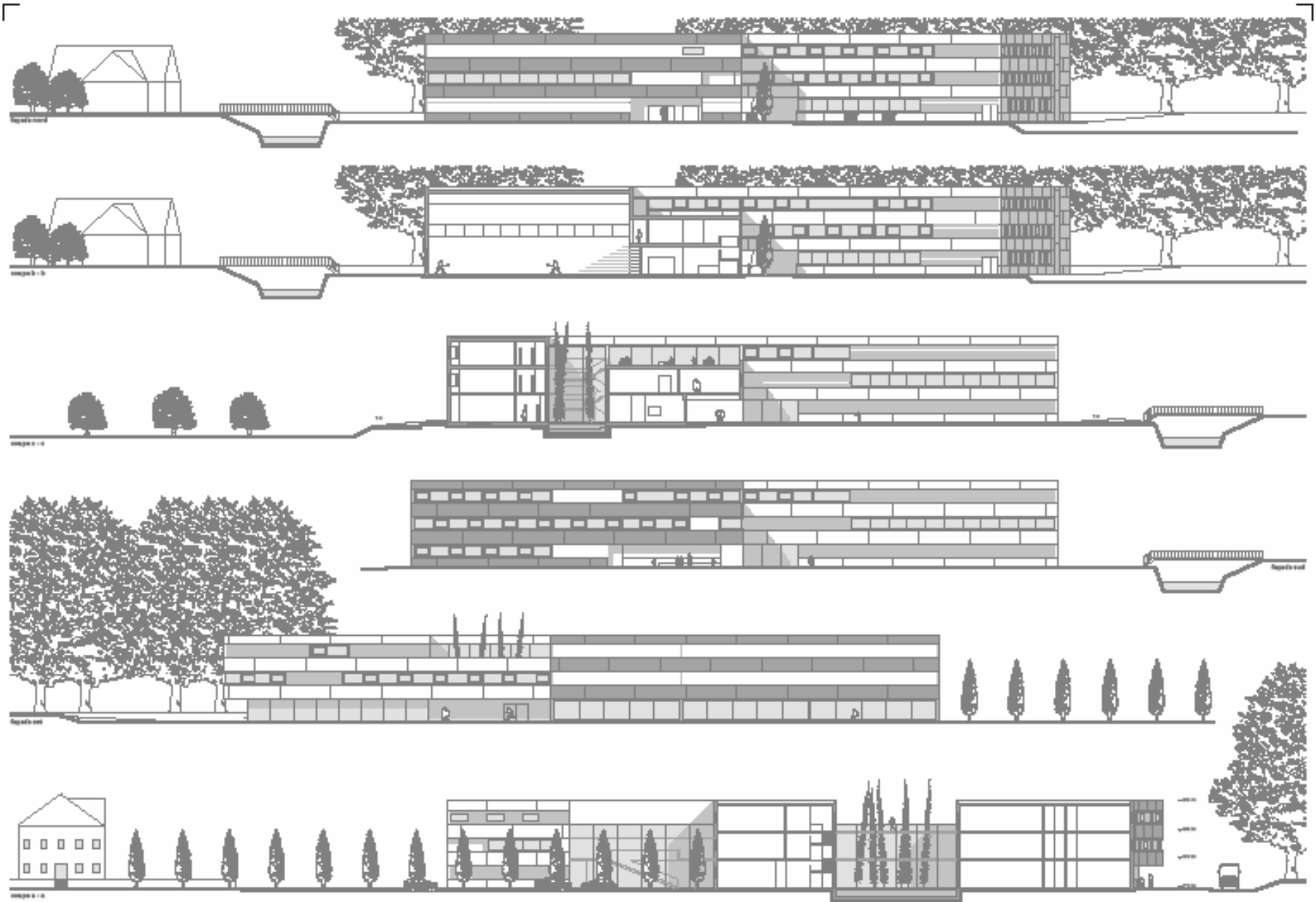
no-de-chaussée, él. 379.00

cycle d'orientation et salle de sport triple a vouvry

2

yin - yang





cycle d'orientation et salle de sport triple a vouvry

projet n° 6 «Pas de Géant»

6^{ème} rang 4^{ème} prix Fr. 14'000.-

Auteur Game Groupe d'architectes, Martigny

Collaborateurs Michael Darbellay, Nicolas Meilland,
Stéphane Schers

Ce projet propose la mise en place de deux volumes clairement détachés l'un de l'autre avec chacun un programme spécifique. Le bâtiment scolaire est adossé parallèlement au canal Stockalper. La salle de sport triple est disposée perpendiculairement à l'avenue de la Gare bordée de majestueux platanes. Cette prise en compte du site très précise confère à l'ensemble une qualité d'implantation qui contribue à la mise en valeur de l'environnement bâti.

La mise en situation de deux volumes distincts délimite un espace extérieur qui réunit les entrées du bâtiment scolaire et de la salle de sport. Cet espace privilégié, lieu de rassemblement, tourne malheureusement le dos au canal Stockalper, élément caractéristique du site. Les infrastructures sportives, les places de parc pour voitures et vélos et les arrêts de bus sont arbitrairement disposés sur le terrain.

Le jury a apprécié l'atmosphère des halls de distribution aux salles de classe, éclairés par une lumière transmise à travers les salles de classe, en rapport avec le paysage environnant. Le jury regrette toutefois que les escaliers et les sanitaires interfèrent avec les grands vitrages délimitants les salles de classe.

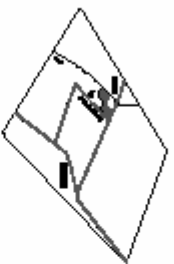
Le système structurel de l'ensemble est simple et sans compromis. Il vise l'économie des moyens. Une expression architecturale des façades plus uniforme contribuerait à rendre l'ensemble plus intemporel.



PLAN DE PLANET / CYCLE D'ORIENTATION ET SALLE DE SPORT TRIPLE A VOYANT BE

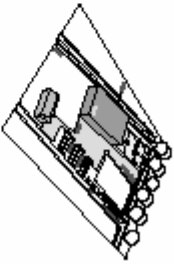
des jokers plan ..

Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle. Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle.



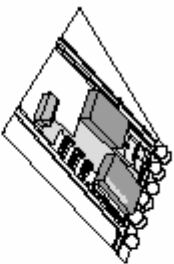
en table ronde à jokers de jeu ..

Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle. Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle.



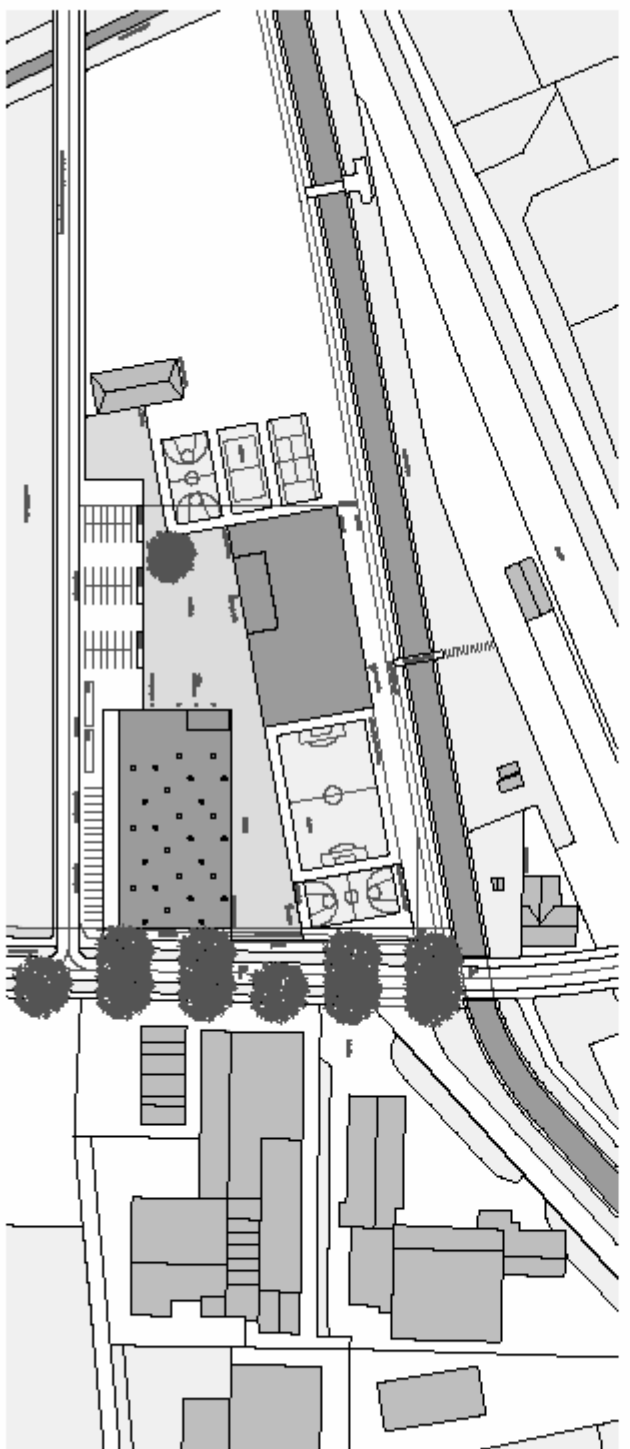
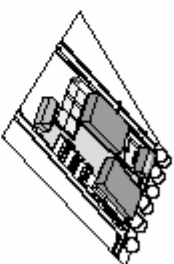
des espaces jokers pour jeu ..

Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle. Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle.

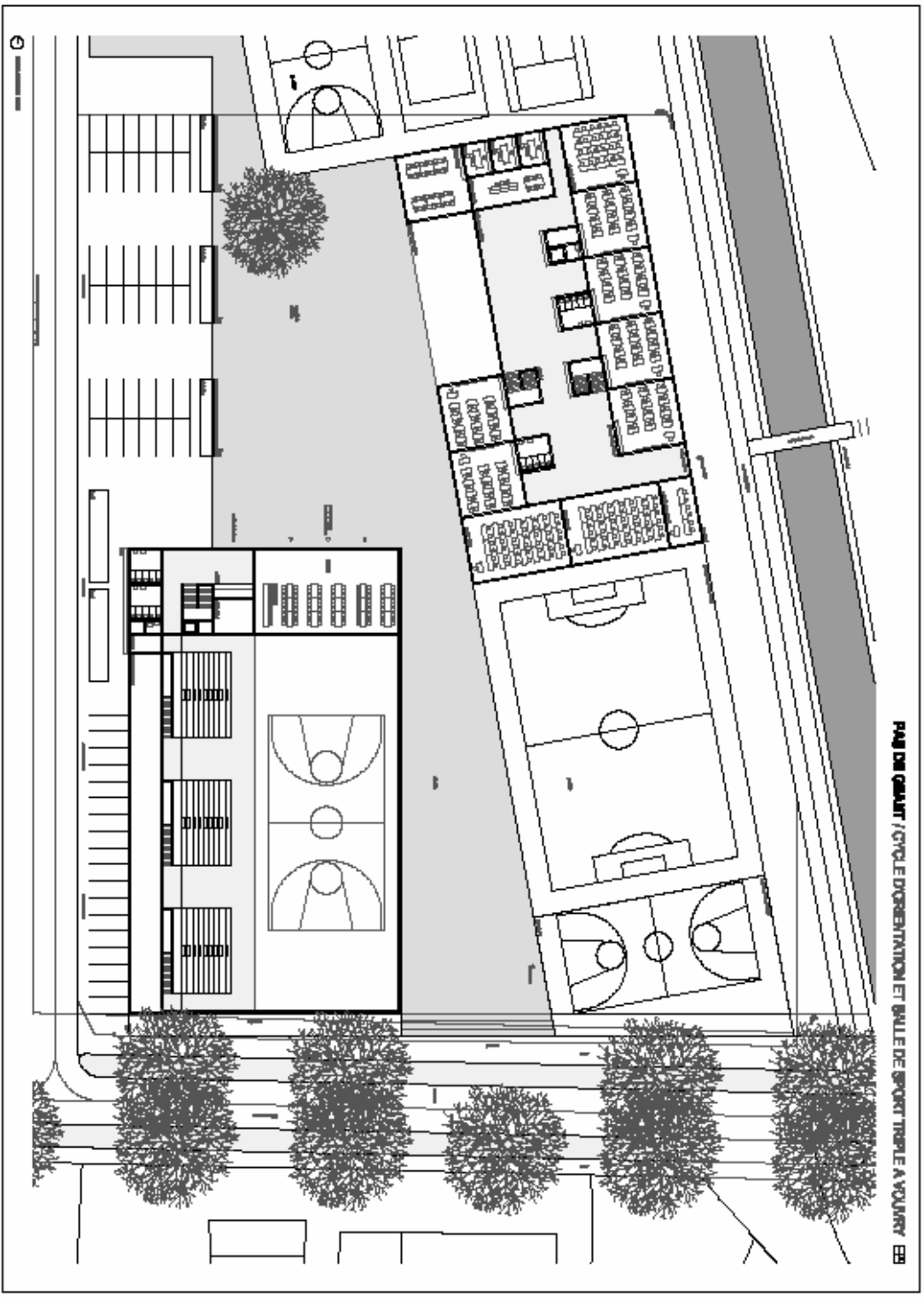


autres ..

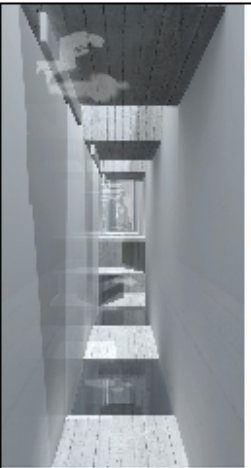
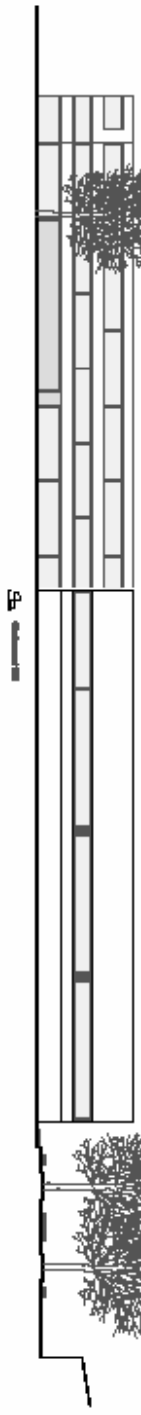
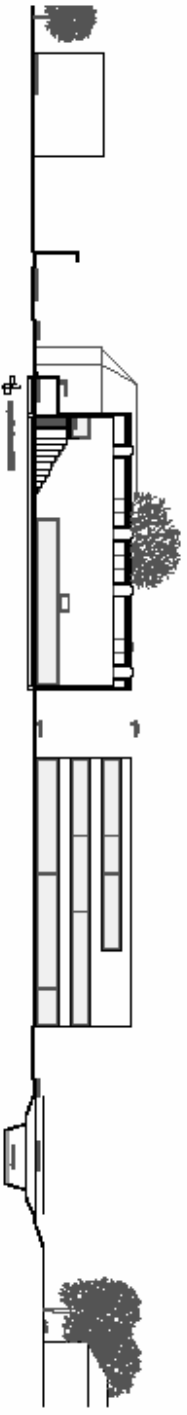
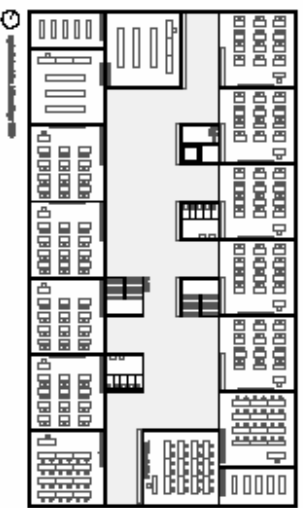
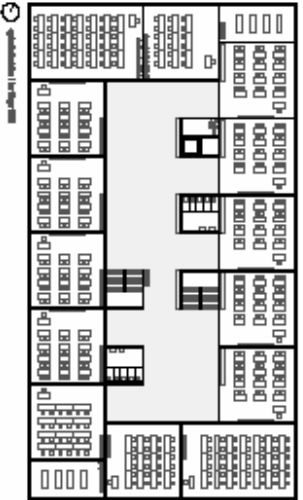
Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle. Le plan de jokers est un plan de plan qui permet de visualiser les jokers d'un jeu de cartes. Il est généralement utilisé pour les jeux de cartes à collectionner, comme les cartes à jouer ou les cartes de jeu de rôle.



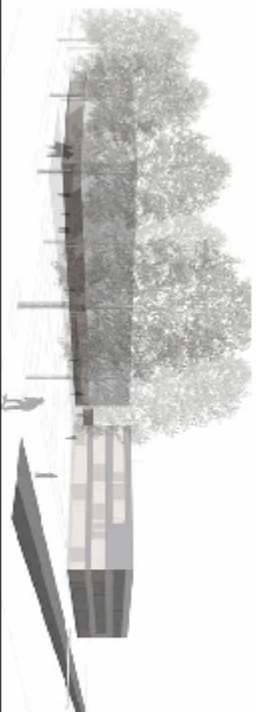
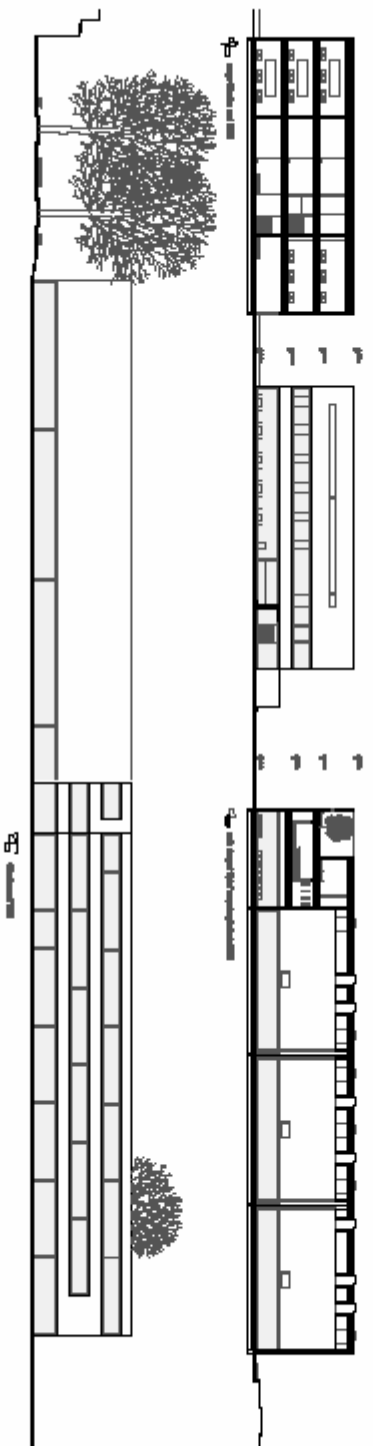
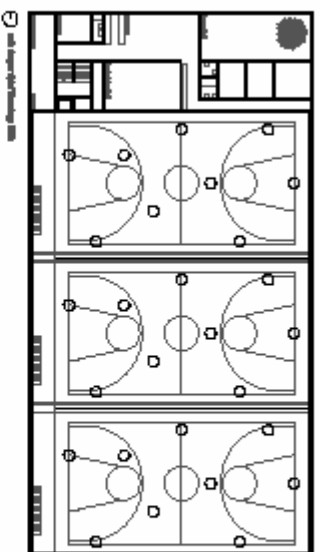
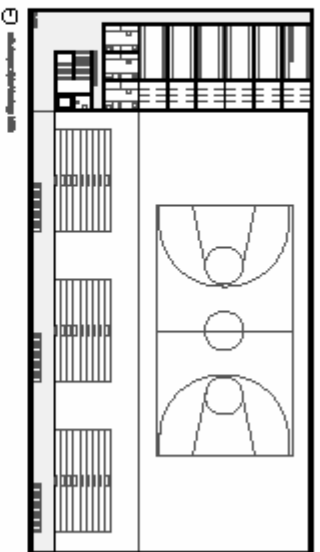
0

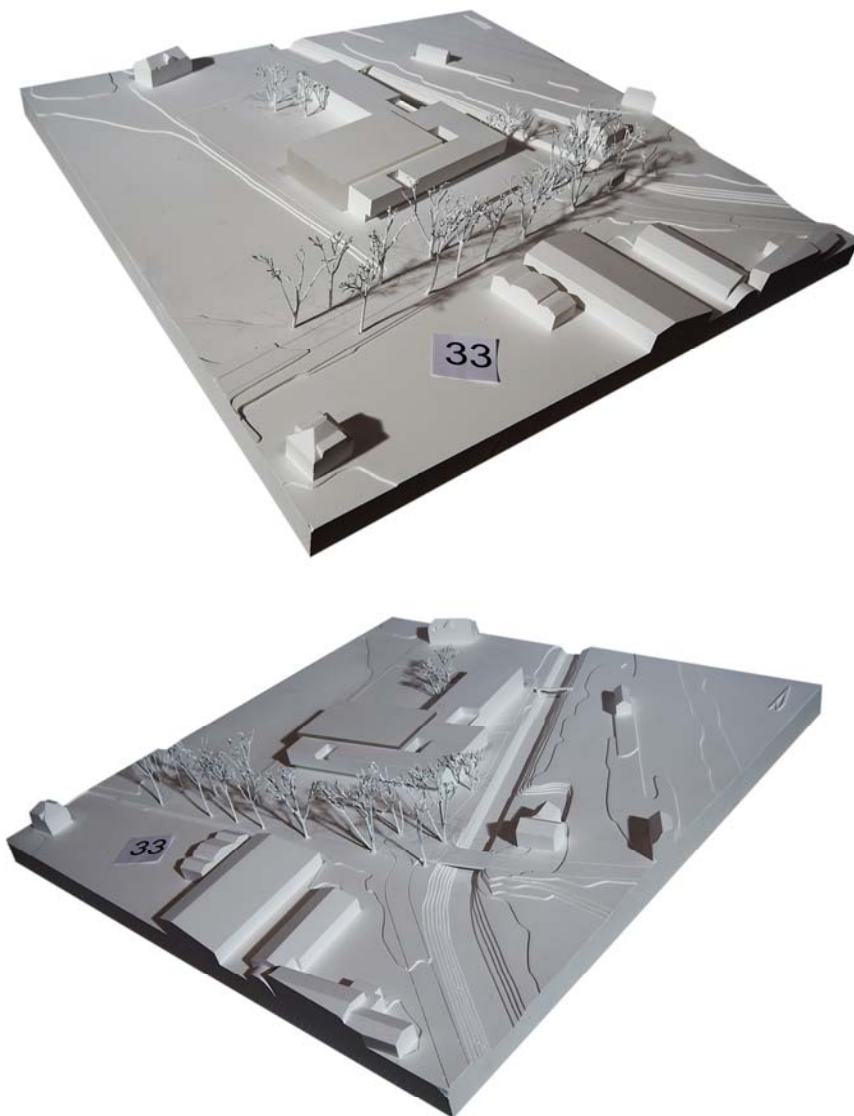


PLAN DE SAINT / CYCLE D'ORIENTATION ET SALLE DE SPORT TRIPLE A VOLONTÉ BE



PAS DE SANCT / CYCLE D'ORIENTATION ET SALLE DE SPORT TRIPLE A VOURRY EB





projet No 33 «Ce matin, un lapin...»

7^{ème} rang 3^{ème} mention Fr. 4'000.Fr

Auteur DV Architectes & associés Cotter & Venetz, Sion

Collaborateurs P. Venetz, G. Cotter, P. Martin, G. Sovran,
A.-L. Duss, R. Berclaz, M. Jaquier

Le projet en forme de L reprend la géométrie existante en s'implantant à la fois sur l'Avenue de la Gare et le long du canal Stockalper. L'espace de la cour tourné vers le village intègre dans la composition la «maison des jeunes» voisine.

L'entrée du complexe se situe à l'angle du bâtiment, face à la gare et à proximité du Pont. Le dispositif d'accès véhicules s'installe le long des platanes.

Le positionnement du bâtiment est imprécis, en particulier dans sa proximité à l'angle nord-est avec le canal.

Le projet propose un dispositif d'entrée à caractère urbain qui implique la nécessité de traverser le bâtiment pour rejoindre le préau de l'école de type privé.

Le bâtiment s'organise sur trois niveaux autour de la salle de sports. Les salles de classes s'installent indifféremment côté canal et côté cour.

Le principe des escaliers droits traités de manière identique dans le hall ou dans les couloirs de classe, pose des questions de proportions et d'usage : Certaines classes sont pénalisées par un escalier qui implique des croisements de flux et empêche l'installation de casiers vestiaires par exemple.

L'espace situé le long du canal est mis en valeur par le traitement en redents du bâtiment. Toutefois le prolongement extérieur de la salle à manger le long du canal est à la fois exposé au Nord et au vent.

Le contraste recherché entre l'expression légère de la salle de sport et le caractère minéral et massif du volume des classes est intéressant, mais les modalités d'accroche de ce prisme sont approximatives.

Le principe d'extension du bâtiment par l'adjonction d'un étage supplémentaire n'est pas une solution simple d'un point de vue constructif. (je ne suis pas sûre que c'est le principe proposé).

Zone périurbaine en mutation à proximité des voies CPT, le site est défini par un bâti industriel, l'avenue de la gare et le canal Stockdale.

La proximité de la gare et de la péninsule du village de Vouiry, en fait un emplacement adéquat pour l'établissement du nouveau cycle intercommunal.

L'implantation du bâtiment reprend les géométries de l'avenue de la Gare et du canal Stockdale. C'est naturellement que le collecteur d'entrée regarde en direction du Parc. Toutes les activités liées aux transports publics, parking véhicules et vélos sont déposés le long de l'avenue de la Gare, entre l'imposante et structurante allée de platanes et la nouvelle bâtisse. L'ensemble de ces fonctions sont connectées sur l'esplanade et au préau d'entrée.

Le bâtiment des classes s'articule autour d'un prisme élémentaire qui abrite les 3 salles de sports. Le hall commun aux deux affectations permet indifféremment de lier les fonctions lors de l'utilisation quotidienne ou de les fractionner en dehors des heures de cours.

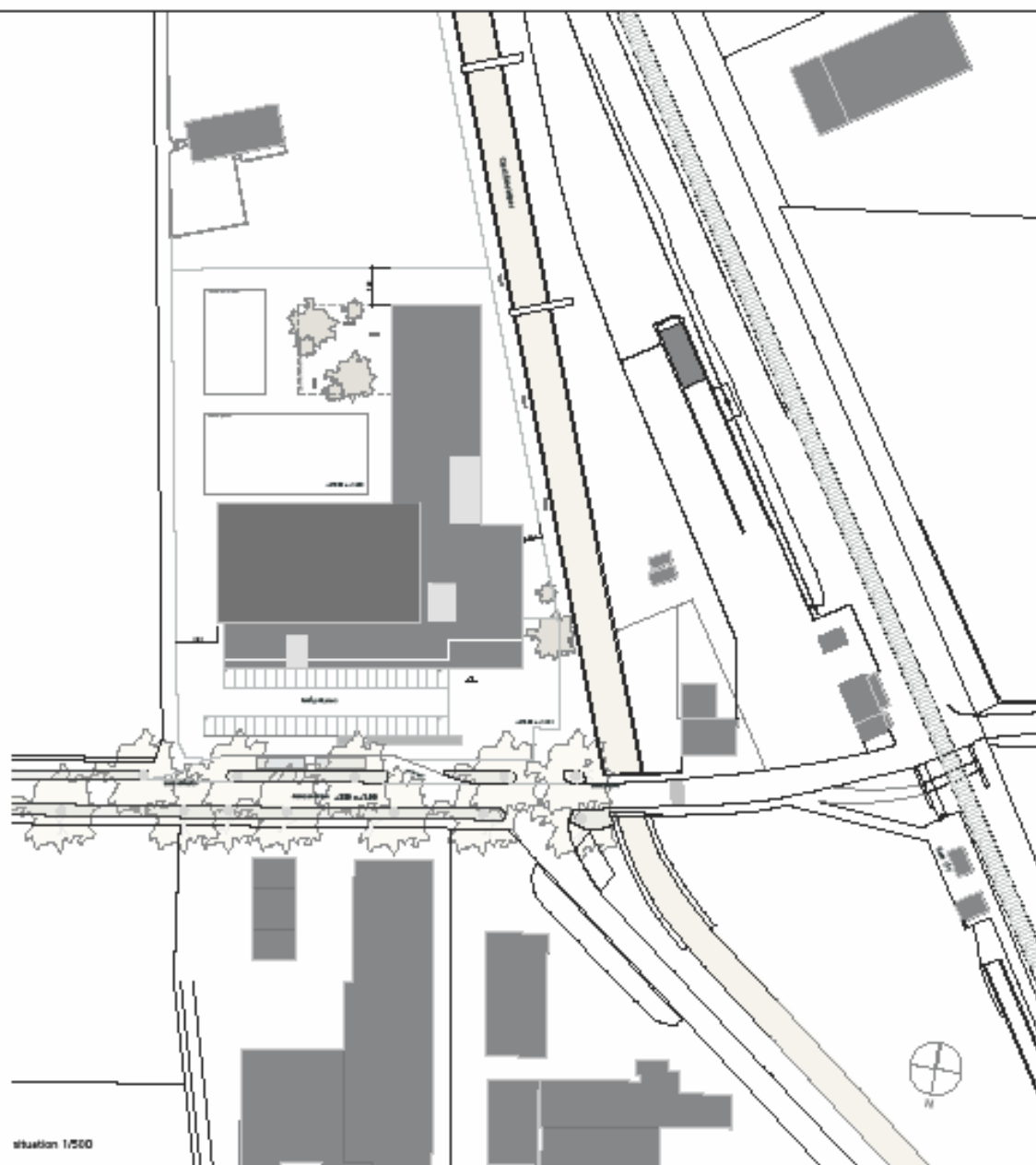
Les fonctions sont simplement repérables par l'usage depuis le hall d'entrée. Le programme est réparti sur 3 niveaux. La partie rue abrite les fonctions sportives et les salles spéciales, alors que le côté cour embrasse les salles de classes. Aux étages, une cour intérieure articule les deux ailes de l'édifice.

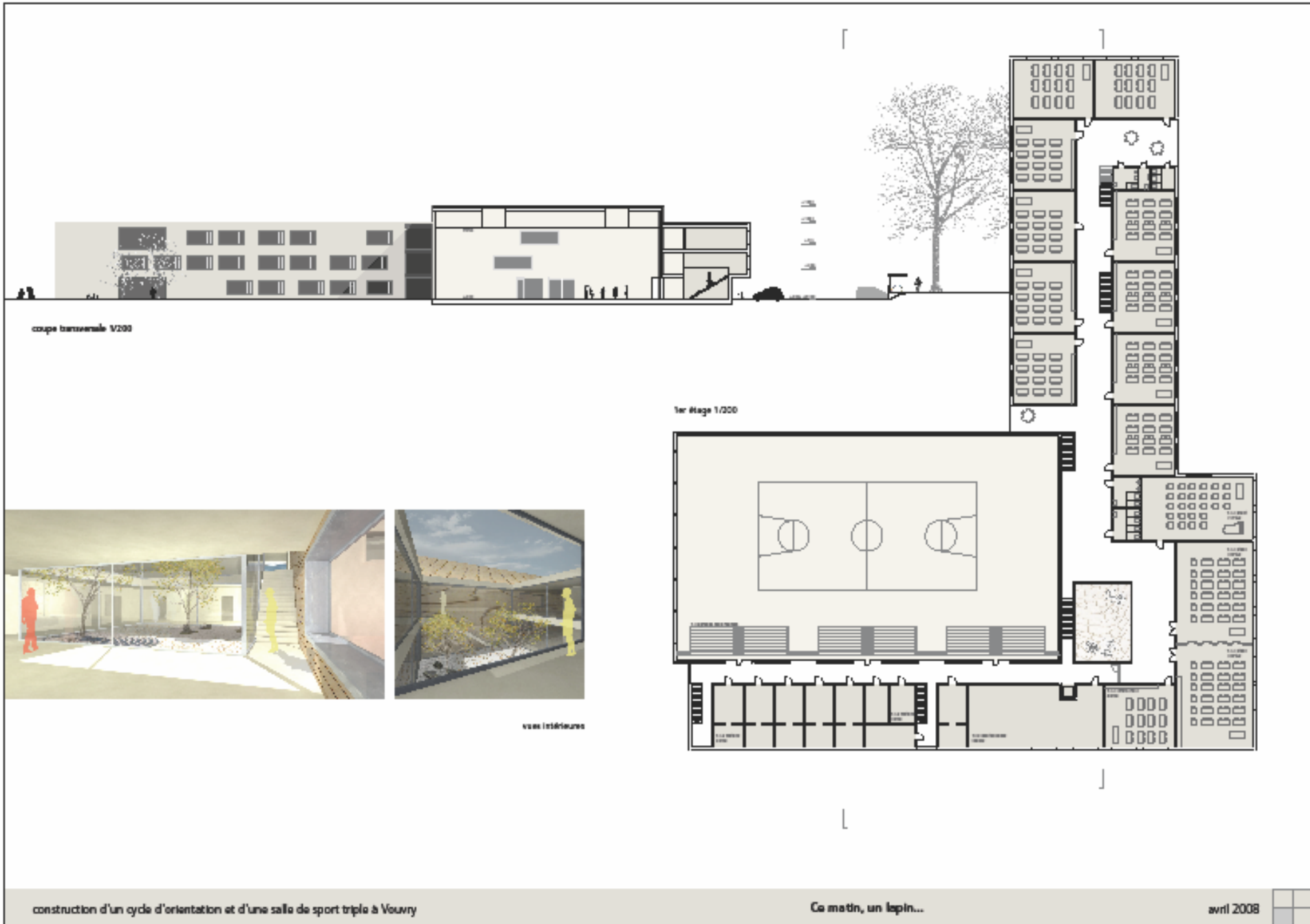
Le volume minéral et massif des classes s'adosse aux limites du site, il contraste avec le polyèdre éthéré qu'il embrasse.

fonctions



circulations



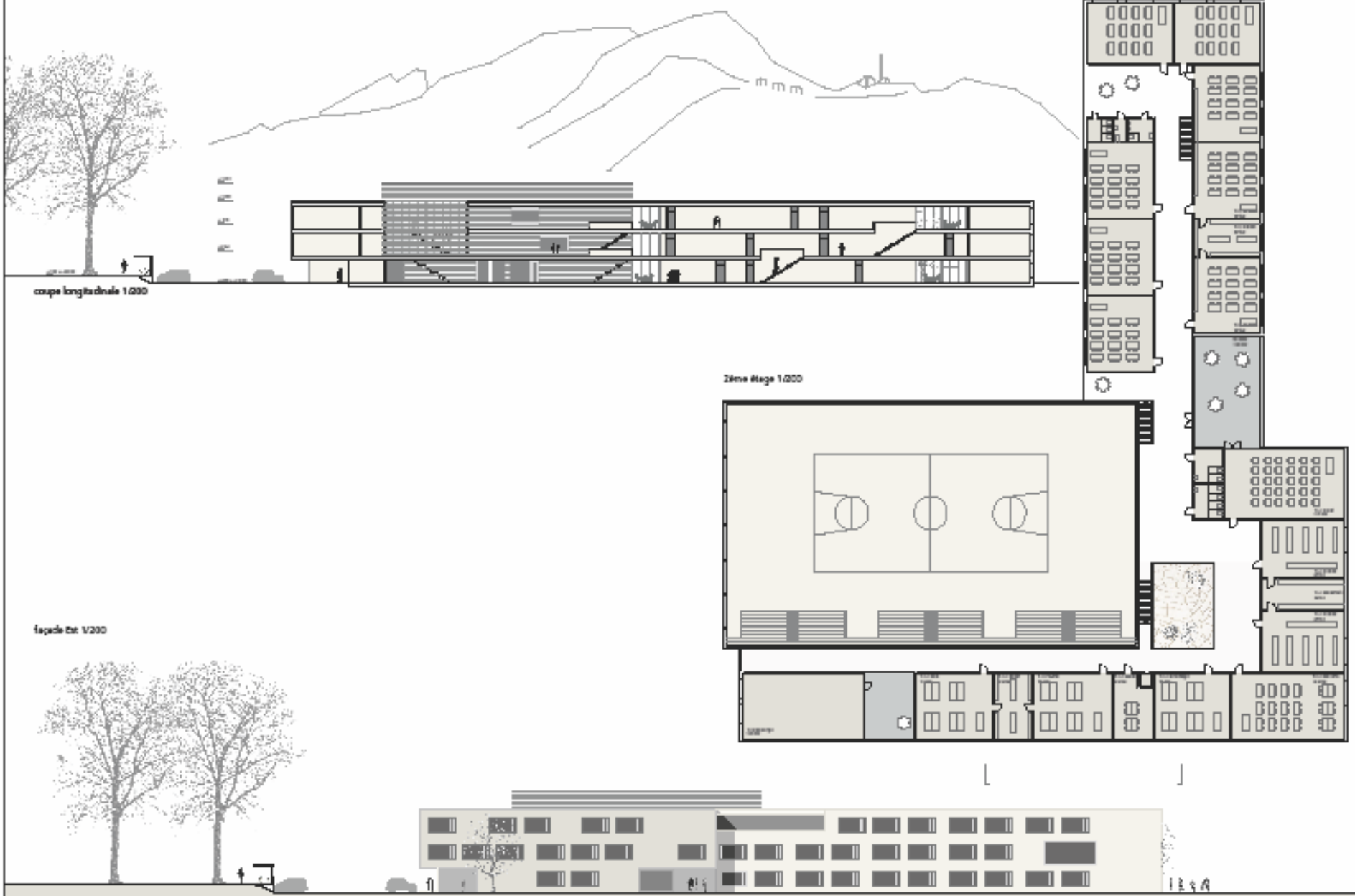


coupe transversale 1/200

1er étage 1/200

vues intérieures

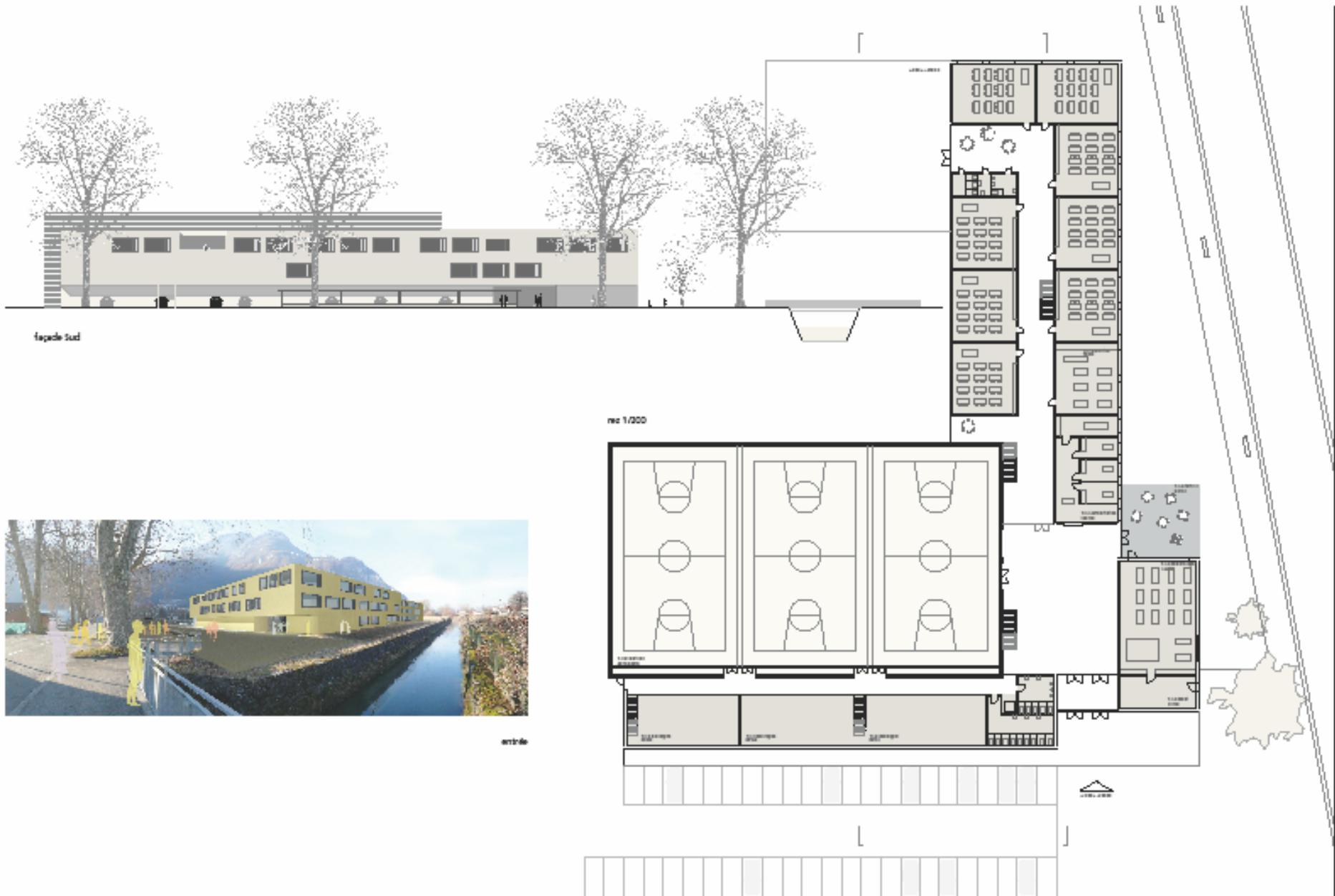




construction d'un cycle d'orientation et d'une salle de sport triple à Vouvry

Ce math, un lepin...

avril 2008





N° 1 Auteurs : Jonas Grob
Collaborateurs :



N° 2 Auteurs : COMPOSITE Sàrl
Collaborateurs : Jérôme Fracheboud, Philippe Robyr



N° 3 Auteurs : KUHLBRODT & PETERS
Collaborateurs : Flavian Lekkas



N° 4 Auteurs : ARCHI-DT
Collaborateurs : R. Cochin, J. Fornachou, E. Portmann, L. Clément,
P. Freitas



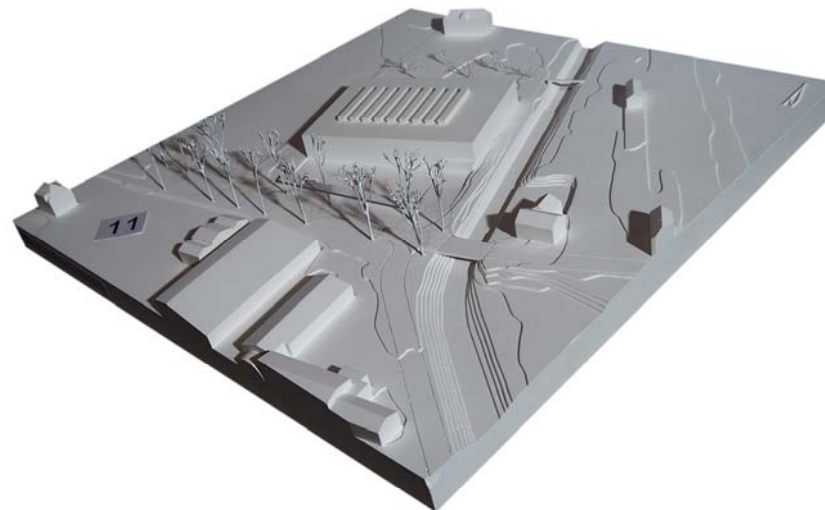
N° 7 Auteurs : GIORLA-TRAUTMANN
Collaborateurs : S. Hermann, B. Menoud, S. Delalay,
F. Savioz, M. Mendes, M. Latham



N° 8 Auteurs : SOLLBERGER BÖGLI
Collaborateurs : I. Sollberger, L. Bögli, N. Theubet, R. Höglhammer



N° 9 Auteurs : CEPA Sàrl
Collaborateurs : T. Sabatier, J.-H. Zambaz, S. Berbier, N. Pinto



N° 11 Auteurs : Alexandre Rey, Olivier Cheseaux
Collaborateurs :



N° 13 Auteurs : ADT_Gmbh
Collaborateurs :



N° 14 Auteurs : MEIER & ASSOCIES
Collaborateurs : Thieu Quang N'Guyen, Joana Pimenta



N° 15 Auteurs : TANGRAM
Collaborateurs : F. Hatt, F. Seydoux, M. Goldschmid, L. Hassen,
J. Watzke



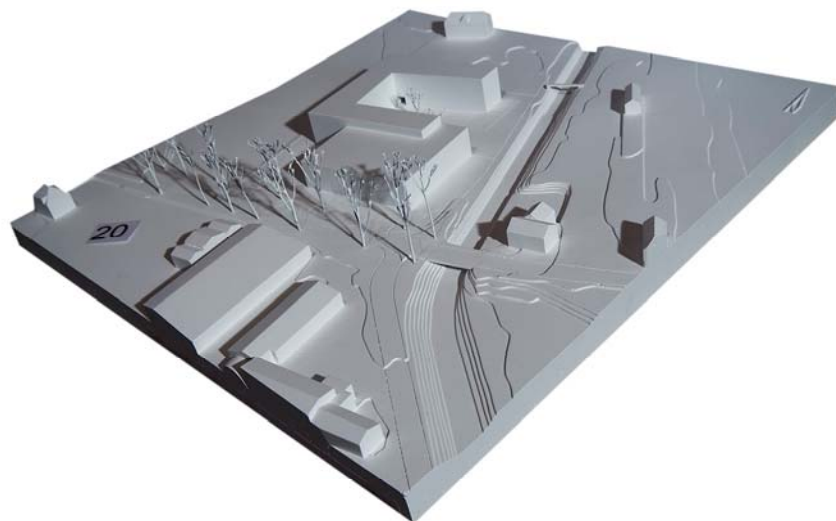
N° 16 Auteurs : OF ARCHITECTURE Sàrl
Collaborateurs : Olivier Chenevart, François Eugster



N° 18 Auteurs : Christophe Corthay
Collaborateurs : P. Scrufari, R. Janjic, R. Lovey, D. Balleys



N° 19 Auteurs : 0815 Architectes Sàrl
Collaborateurs : C. Haymoz, O. Schmid, S. Chaperon, A. Bächler
A. Grossrieder, Q. Repond



N° 20 Auteurs : BERDAT & MOSCH
Collaborateurs : Jean-Yves Berdat, Volker Mosch



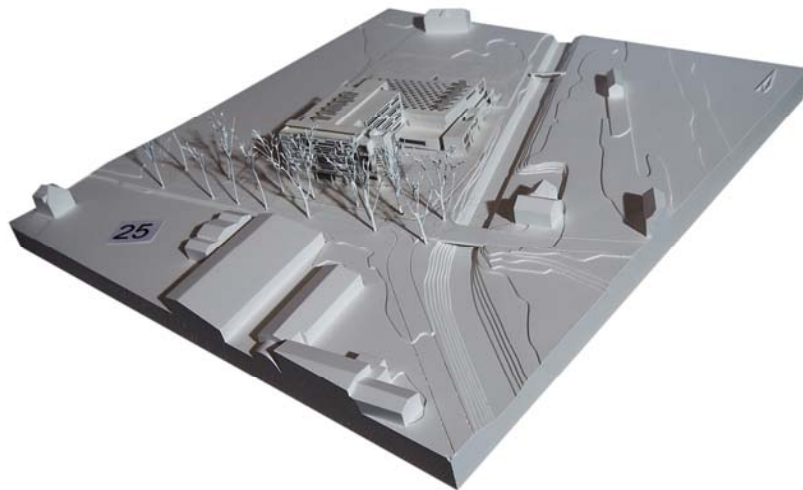
N° 21 Auteurs : Bonnard & Woeffray
Collaborateurs : F. Agustoni, C. Cathomen, S. Chervaz, S. Derivaz,
S. Dubail, N. Ferreira, E. Gysels, S. Marclay,
J.-P. Williner



N° 23 Auteurs : Labo d'architecture von Gunten
Collaborateurs : Thomas Christian von Gunten



N° 24 Auteurs : Groupe U8 ARCHITECTES Sàrl
Collaborateurs : M.-L. Naff De Courten, J.-H. Clement, P. Clozza,
A. Cascione, C. Chassot



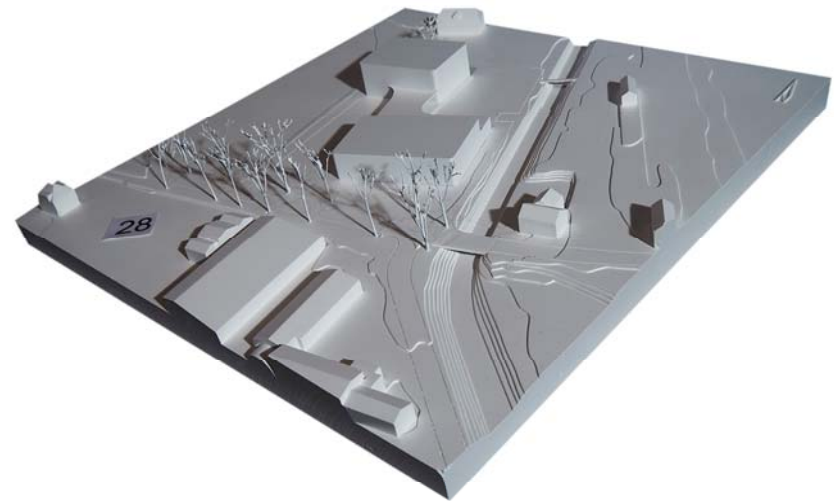
N° 25 Auteurs : Studio Arco
Collaborateurs : G. Riguzzi, M. Checcoli, G. Gaudenzi, O. Lavaggi



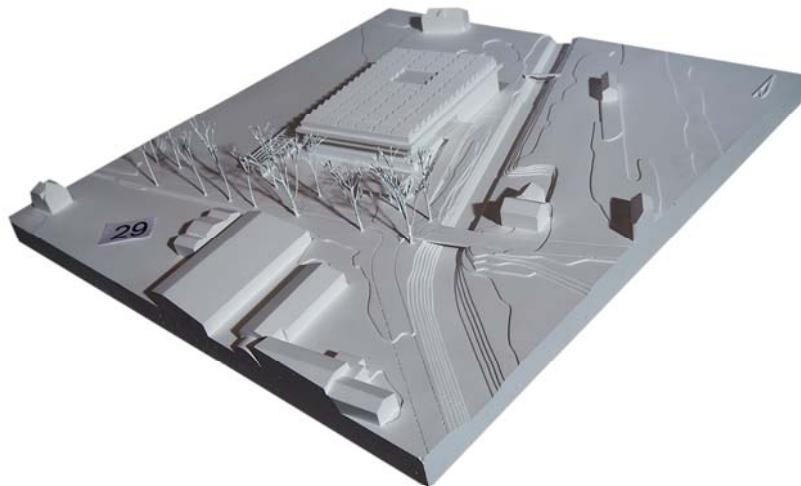
N° 26 Auteurs : GRAPHOS Sàrl
Collaborateurs : C. Michellod, C. Naoux, J. Beney, J. Crettaz



N° 27 Auteurs : SERMET-GROSS
Collaborateurs : Thierry Sermet, Nicolas Gross



N° 28 Auteurs : Butikofer de Oliveira Vernay Sàrl
Collaborateurs : S. Butikofer, O. de Oliveira, O. Vernay, C. Perugini,
N. Meulemans, Z. Pajaziti, J.-D. Beuchat



N° 29 Auteurs : Ronny HARDLIZ
Collaborateurs :



N° 30 Auteurs : GODAT – MICHAUD
Collaborateurs : Lucas Godat, Hugues Michaud



N° 31 Auteurs : Dreipunkt AG
Collaborateurs : D. Clausen, M. Brunner, D. Christen, B. Umericelli,
M. Brunner, P. Imboden, J. Anderegg



N° 32 Auteurs : BOUILLAUD & DONNADIEU
Collaborateurs : M. Colboc, A. Dubray, P. Pfenninger, E. El Hage,
T. Jouffe, S. Lemaire



N° 34 Auteurs : Pierre Pralong & Consorts
Collaborateurs : André Pralong, Fabrice Beney